

La Corolla LE : une vraie petite dégourdie

La Corolla LE est une vraie petite dégourdie, une multiscarte qui continue à faire la prospérité de la compagnie Toyota sur le marché des sous-compactes et des compactes qu'elle cherche à concurrencer quasiment toutes à la fois.

par MARCEL COLLARD
LE SOLEIL

Pour Toyota, c'est la voiture idéale. Sous une apparence plutôt discrète, le moteur de 1,6 litre recèle une certaine fougue pouvant donner l'impression d'une conduite sportive. Ce moteur n'est pas des plus silencieux, surtout dans l'accélération, mais attention, il aura vite fait de dépasser les limites permises sur nos routes... sans un trop grand effort apparent.

Dans le milieu de l'automobile, les commentaires ont été généralement élogieux. Dans le dernier exemplaire de la revue Protégez-vous, elle remporte la première place dans les comparaisons avec des compactes comme la Mazda 323 Protégé et la Spirit de Dodge. On lui reproche un petit manque d'espace à l'arrière pour les passagers, en ajoutant toutefois qu'en mettant un peu plus d'argent, il est possible de s'offrir une Honda Accord ou d'une Nissan Stanza, des voi-

tures plus spacieuses et plus performantes.

L'intérieur a un aspect plutôt réservé; la qualité de la finition est impeccable. Il est relativement aisé de se glisser dans l'habitacle dessiné selon les principes de Toyota, sobre et fonctionnel. Le chauffeur peut s'installer sur une banquette mécaniquement ajustable, très confortable, mais qu'on souhaiterait aussi offrir au passager d'à côté. Le tableau de bord est bien classique, d'une certaine élégance, avec des commandes bien à la portée de la main et des jauges ainsi que des cadrans numériques parfaitement lisibles. Elle est munie d'un régulateur de vitesse et de commandes à distance pour déverrouiller le coffre et l'accès au réservoir d'essence.

Sur le siège arrière, deux adultes de taille normale peuvent voyager à l'aise, mais il ne faudrait pas leur ajouter de la compagnie pour de trop longs déplacements.

Le coffre arrière n'offre pas un espace de rangement très généreux, mais grâce à un seuil assez bas, il est facile d'y placer des objets lourds sans trop risquer l'éreintement.

Avec le modèle LE que nous

avons eu à l'essai, avec une transmission manuelle à cinq rapports, il a semblé un peu difficile, au début, de s'adapter à la forme légèrement inclinée du levier de vitesse... un petit problème d'adaptation qui s'oublie rapidement quand la voiture est

lancée. La voiture se conduit et se manoeuvre bien, et son freinage est précis. C'est même agréable surtout avec un moteur aussi souple et une tenue de route fort respectable. Sans doute à cause du froid intense qui ne l'a pas incommodée à moins 30°C et de

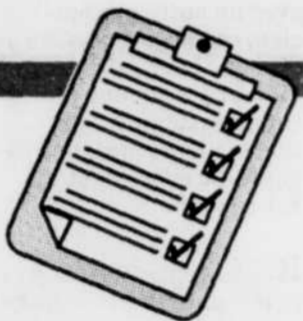
l'essai routier effectué sur une distance d'environ 400 kilomètres, on n'a pu faire mieux qu'une consommation de 10,5 litres pour 100 kilomètres. (L'essai a été réalisé avec la collaboration du journaliste Yves Therrien.)



Dans le dernier exemplaire de la revue Protégez-vous, la Corolla LE remporte la première place dans les comparaisons avec des compactes comme la Mazda 323 Protégé et la Spirit de Dodge. Autres photos en page B-2.

FICHE TECHNIQUE

Toyota COROLLA 1991



Modèle essayé
Corolla LE

Modèles offerts
Berline de base, familiale, coupé SR5 et coupé GTS

Catégorie / Prix
Compacte à partir de 12 548 \$ avant TPS et TVQ
Modèle essayé: 16 068 \$

Moteur / alimentation
4 cylindres, 1,6 l, 16 soupapes, double arbre à cames en tête

Roues motrices

Avant
4x4, en option sur familiale

Boîte de vitesse
Manuelle 5 vitesses (essai) automatique 3 ou 4 rapports en option

Suspension
Indépendante à l'avant et à l'arrière

Direction

À crémaillère

Freins

Disques à l'avant
tambours à l'arrière

Poids

1020 kg

Consommation

6,6 à 8,3 l/100 km selon
Transports-Canada
10,5 l/100 km (essai)

Pneus

175 / 70 SR 13

Garantie

3 ans ou 60 000 km
Groupe propulseur et éléments
principaux 5 ans ou 100 000 km

Le meilleur...



...et le pire



Tenue de route, finition

Coffre un peu petit

Avec plus de 10 millions de véhicules vendus

Un modèle en voie de dépasser la Coccinelle

La Toyota Corolla est en voie de dépasser les ventes de la légendaire Coccinelle de Volkswagen à titre de modèle le plus vendu au monde, ayant franchi le cap des 10 millions de véhicules.

par ROBERT FLEURY
LE SOLEIL

S'il est un modèle qui identifie bien le fabricant Toyota, c'est bien la Corolla, maintes fois décorée de la pyramide de la fiabilité du CAA, une sous-compacte maintenant devenue compacte, concurrente traditionnelle des

Civic, Tempo, Sentra, Jetta et de la Mazda Protégé. Depuis trois ans, elle est fabriquée à Cambridge en Ontario, du moins en version de base, LS et LE.

Une seule motorisation, un quatre cylindres de 1,6 litre à 16 soupapes et injection multipoint développant 102 cv, sauf pour la version GTS qui en développe 130.

La Corolla est d'abord une berline à quatre portières. Prix de base : 12 548 \$ (14 500 \$ toutes taxes incluses). Une transmission automatique coûte 590 \$, la version LS (la plus vendue), 815 \$. Une familiale démarre à 13 178 \$ (avant taxes) et il faut ajouter 3500 \$ pour la version 4X4.

100 000 km pour le groupe propulseur et les principales composantes. Il est inutile d'acheter une garantie supplémentaire. Sa consommation d'essence est tout à fait raisonnable sauf en version familiale 4X4. Sa protection à l'impact est moyenne.

Le service après-vente des véhicules Toyota a toutefois diminué ces dernières années, observe l'APA, ce que semble confirmer le dernier sondage CAA. Sa valeur de revente est l'une des plus fortes de sa catégorie, dépassée seulement par la Honda Civic. Ses versions familiales dépassent davantage.

Opinions

La fiabilité de la Corolla est quasi légendaire, reconnue unanimement par l'APA, le CAA et Consumer Reports. La garantie complète du fabricant est de trois ans/60 000 km et de cinq ans/

LE DÉFI MONTCALM



NOS PRIX INCLUENT LE MEILLEUR SERVICE APRÈS-VENTE DE LA RÉGION DE QUÉBEC
(récent sondage de la Cie Ford)

Pick-up Ranger 1991

Topaz "L" 2 portes 1991



221,64\$* / mois **OU** **9 995\$*** ACHAT
LOCATION 48 MOIS

215,57\$* / mois **OU** **9 695\$*** ACHAT
LOCATION 48 MOIS

SERVO-DIRECTION
RADIO AM / FM STÉRÉO
et plus encore

TRANSMISSION AUTOMATIQUE
AIR CONDITIONNÉ
et plus encore

TAUX DE CRÉDIT SPÉCIAL
SUR NOS FESTIVA, ESCORT
ET TRACER (NEUVES).

SERVICE ET PIÈCES
OUVERT
JUSQU'À 2 h 30
LA NUIT

"L'ASSURANCE D'UNE BONNE AFFAIRE"

Montcalm Automobiles (Inc.)

MERCURY
LINCOLN

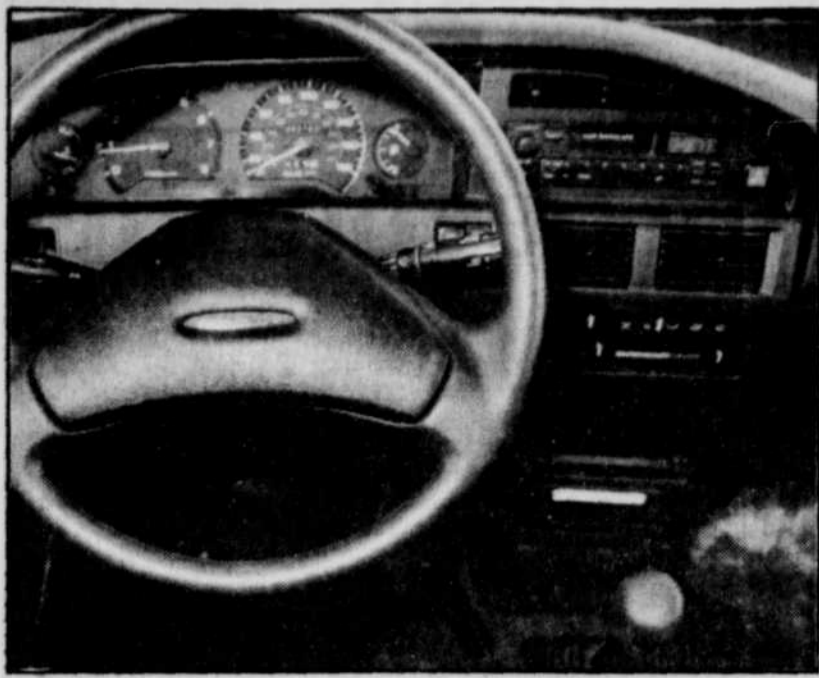
VOTRE GARAGE DE CONFIANCE
VENTE - LOCATION

529-2131 901, 1^{re} AVENUE, QUÉBEC

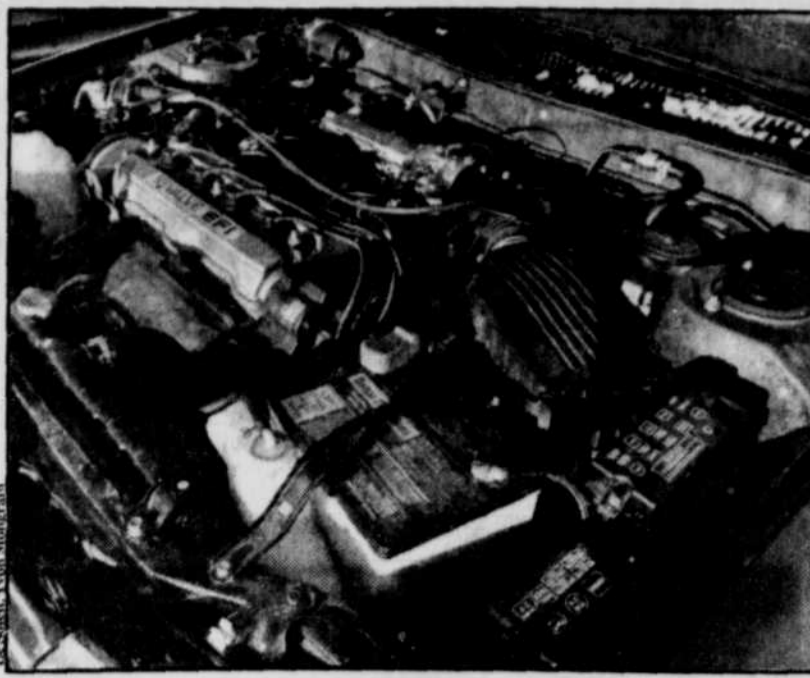
La majorité de nos automobiles neuves sont à l'abri des intempéries.

VOTRE SERVICE
depuis 44 ans
AVEC MERCURY

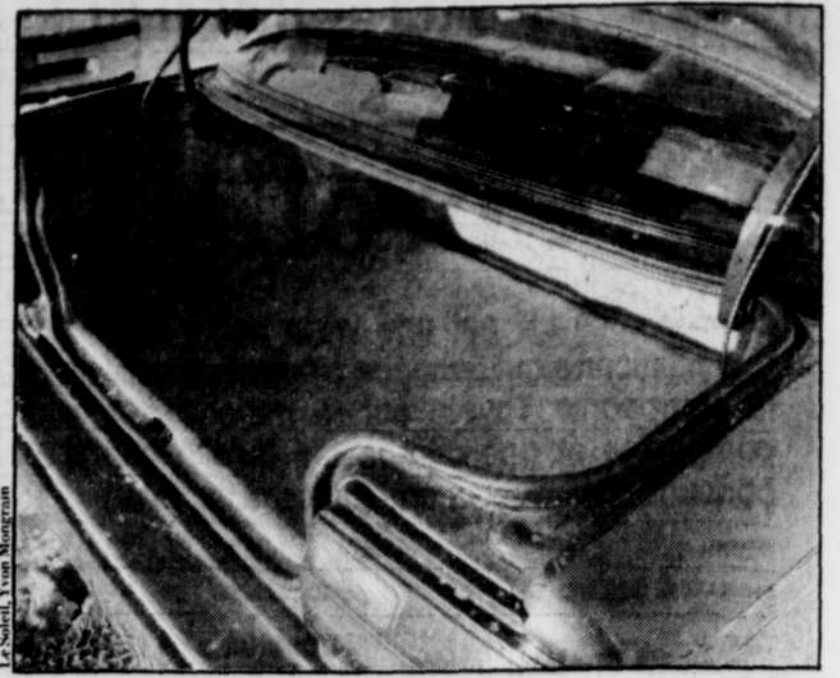
GARAGE RECOMMANDÉ
CAA



Le tableau de bord est bien classique, d'une certaine élégance, avec des commandes bien à la portée de la main et des jauges ainsi que des cadrans numériques parfaitement lisibles.



Le moteur de 1,6 litre recèle une certaine fougue pouvant donner l'impression d'une conduite sportive. Ce moteur n'est pas des plus silencieux, surtout dans l'accélération.



Le coffre arrière n'offre pas un espace de rangement très généreux, mais grâce à un seuil assez bas, il est facile d'y placer des objets lourds sans trop risquer l'écrasement.

Le Courrier de l'auto/Collaboration CAA-Québec / Le Soleil



Q. Lorsque, dans votre courrier, vous parlez d'un véhicule « à traction » j'imagine qu'il s'agit d'une traction avant ? Pourquoi alors ne pas le préciser ?

R. Vous avez raison lorsque vous imaginez que « à traction » signifie traction avant, tout comme d'ailleurs, « à propulsion »

veut dire propulsion arrière. Il nous arrive d'utiliser les expressions traction avant et propulsion arrière mais, autant que faire se peut, nous préférons nous abstenir étant donné que ces expressions nous semblent redondantes. Puisque l'action de tirer ne peut se faire que si les roues motrices sont à l'avant et que la propulsion ne peut survenir que si les roues motrices sont à l'arrière le fait de

dire traction avant et propulsion arrière nous apparaît comme un pléonasm. Ceci nous incite donc à employer plutôt les simples mots traction et propulsion.

Q. Sur un boulevard à quatre voies en ville, donc à vitesse réduite, par ex-

emple sur le boulevard Laurier, la voie de gauche doit-elle être considérée comme voie de dépassement comme sur les autoroutes ?

R. La réponse à votre question se trouve dans le code de la sécurité routière, article 325, qui stipule qu'« à l'intérieur d'une cité ou d'une ville ou lorsque la vitesse permise est inférieure à 80 km/h », sur une chaussée à trois voies ou plus, « le conducteur d'un véhicule routier peut utiliser l'une ou l'autre voie. Dans ce cas, le fait que les véhicules routiers circulent plus rapidement sur une voie que sur une autre ne peut être considéré comme un dépassement ».

« Toutefois, le conducteur d'un véhicule routier qui circule à vitesse inférieure à celle de l'allure de la circulation doit conduire sur la voie d'extrême droite, à moins qu'il s'appête à tourner à gauche, à stationner ou à effectuer un arrêt sur le côté gauche et qu'il en ait signalé son intention. »

Q. Je possède une Pontiac Firefly 1990 à moteur 3 cylindres à injection. Dernièrement, j'ai discuté avec un garagiste afin de faire installer un chauffe-moteur. À ma grande surprise, ce dernier m'a déconseillé cette idée prétextant que cela nuirait au démarrage plutôt que de le faciliter puisque ça fausserait les lectures de températures qui doivent être transmises à l'ordinateur contrôlant le système à injection avant le démarrage par temps très froid. Ayant discuté de ceci avec un autre mécanicien, ce dernier persiste à dire que le chauffe-moteur n'a aucune utilité sur un système à injection et même plus, il le déconseille également. Est-ce vrai ?

R. Au départ il est bon de se rappeler que le chauffe-moteur a pour tâche de réchauffer l'huile du moteur afin de faciliter les dé-

marrages en rendant le travail du démarreur et de la batterie plus aisé. De plus, l'huile étant plus chaude, grâce au chauffe-moteur, la lubrification du moteur se fait plus complètement et plus rapidement, ce qui permet de réduire l'usure qui se produit lors des démarrages.

D'autre part, l'ordinateur est conçu pour régler le mélange air/essence selon les données que lui fournissent ses différentes sondes (sensor). Il s'adapte, et ce instantanément, aux diverses conditions de température qu'elles soient. Donc l'ordinateur ne peut être influencé par la présence ou l'absence d'un chauffe-moteur puisqu'il fera son travail en fonction des lectures qu'il effectuera. Vous serez sûrement intéressé de savoir que le manufacturier de votre voiture a prévu un endroit pour installer un chauffe-moteur ce qui amène à penser qu'il n'y a pas de contre-indication à la présence d'un chauffe-moteur. Ainsi l'utilisation d'un chauffe-moteur est-elle fortement conseillée pour faciliter les démarrages, prolonger la vie de votre moteur en réduisant l'usure, et permettre au système de chauffage de vous procurer de la chaleur plus rapidement. De plus, puisque le moteur se réchauffe plus vite, la consommation d'essence sera moins élevée.

N.D.L.R.:
Les lecteurs intéressés à nous soumettre leurs questions peuvent le faire en écrivant à l'adresse suivante:
Le courrier de l'auto,
LE SOLEIL
390, rue St-Vallier est
Québec
G1K 7J6

NOUS DÉFIONS LA CONCURRENCE DE FAIRE MIEUX!




AU CHOIX:

ESCORT LX
1991

TOPAZ 1991
2 PORTES
CLIMATISATEUR

9 495\$

Transport, taxes en sus - Rabais Ford inclus
UNE VISITE VOUS CONVAINCRA!

Automobiles
ROBERGE

1040, boul. Pierre-Bertrand, Vanier 687-5544

AUTOS LAURIER INC.

2025, boul. Charest Ouest, Sainte-Foy (en bas de la cote Myrand) 681-4631

Encore une fois, on pense client!

JEEP CHEROKEE 1990

unité: C0058

15 995\$

- TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
- TAXES EN SUS
- Le modèle offert peut différer de l'illustration.

Juste un essai et vous serez convaincu!

ACHAT SPÉCIAL DU MANUFACTURIER

EXCELLENT CHOIX TEMPO pour livraison immédiate



235\$

PAR MOIS (48 mois)

GRAND TRIANON
Boul. de la Capitale (sortie Pierre-Bertrand) 683-4451

FORD LOCATION

Rendez-Vous
mazda

LE NO 1 DES CONCESSIONNAIRES MAZDA DEPUIS 2 ANS.

Rendez-vous avec les petits versements grâce à la NOUVELLE LOCATION LONG TERME

626 SE

- Manuelle, 5 vitesses
- Servofrein
- Servodirection
- Vitres teintées
- Essuie-glace intermittents

- 2 Rétroviseurs électriques
- Verrouillage électrique des portes
- Antenne électrique
- Radiocassette AM/FM stéréo
- Roues Mag
- et beaucoup plus...

299⁹⁰\$*/mois

Transport, préparation inclus et taxes exclues. *Sujet à l'approbation du crédit




323 DX manuelle 5 vitesses

- Servofrein
- Servodirection
- Sièges en tissu

- 2 Rétroviseurs
- Essuie-glace intermittents
- Vitres teintées
- ...et beaucoup plus.

229⁹⁹\$*/mois

*Transport, préparation inclus et taxes exclues. *Sujet à l'approbation du crédit



Rendez-Vous

1615, BOUL. HENRI-BOURASSA
mazda 529
QUÉBEC 8551

FIDÉLITÉ DES PROPRIÉTAIRES ENVERS LES MANUFACTURIERS

Fabricants	Achèterait du même fabricant		nord-américain		Achèterait d'un autre fabricant asiatique		européen		indécis		Nombre de sondés
	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	
Sondage	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1990
Chrysler	45,8%	44,5%	12,7%	11,3%	12,5%	12,7%	2,2%	2,1%	26,8%	29,5%	3419
Ford	50,4	50,3	12,5	9,7	11,7	12,4	2,2	1,6	23,8	25,4	3488
General Motors	49,7	49,0	10,7	8,7	12,3	11,7	2,0	2,2	25,3	28,8	5772
Moy. nord-amér.*	48,1	47,7	11,9	9,8	12,5	12,3	2,1	2,1	25,4	28,1	12 798
Honda	68,9	70,1	5,3	4,8	10,4	9,2	2,5	2,2	12,8	13,8	1606
Hyundai	26,5	26,7	22,4	16,7	25,3	25,0	2,9	4,7	22,9	27,0	408
Mazda	49,9	51,6	8,2	5,5	18,8	16,0	3,1	4,3	20,1	22,6	769
Nissan	43,1	46,0	13,5	10,2	19,9	16,6	2,1	2,9	21,4	24,2	782
Subaru	40,8	44,4	12,3	8,8	21,9	22,4	3,9	4,8	21,1	19,6	250
Toyota	71,0	67,3	5,3	4,2	7,2	10,1	1,7	2,4	14,8	16,1	2406
Moy. asiatique*	60,3	59,6	8,1	6,4	12,8	13,0	2,3	2,9	16,6	18,2	6278
Volkswagen	50,3	58,7	9,9	6,9	17,5	15,0	4,9	3,9	17,4	15,5	722
Volvo	66,8	65,6	4,6	3,2	8,1	6,6	4,1	3,2	16,5	21,5	317
Moy. européenne*	54,3	58,0	7,8	6,0	14,0	12,9	6,1	5,1	17,7	18,1	1359

* Moyenne de tous les fabricants.

Les automobilistes tendent à demeurer fidèles à leur fabricant automobile

Ce sont les propriétaires de véhicules de marque Honda/Acura, Toyota et Volvo qui sont les plus nombreux à vouloir répéter un achat auprès de leur fabricant, révèle le sondage annuel du CAA auquel LE SOLEIL participe.

par ROBERT FLEURY
LE SOLEIL

C'est le fabricant Honda qui recueille les plus fortes intentions d'achat de la part de ses proprié-

étaires actuels (70,1 %) devant Toyota (67,3 %) et Volvo (65,6 %). Ce taux de fidélité est de beaucoup supérieur à celui des autres fabricants japonais ou européens ainsi que des nord-américains.

C'était Toyota qui se classait au premier rang l'an dernier avec 71 % d'intention d'achat de ses propriétaires actuels et Honda qui était au deuxième rang avec 68,5 %. Volvo est demeuré en troisième place avec une baisse de 1 %.

Un peu moins de la moitié des propriétaires de nord-américains achèteront du même fabricant, indique le sondage. C'est Ford qui obtient la meilleure cote (50,3 %), un pourcentage égal à l'an dernier, GM suit avec 49,0 % en baisse de 0,7 %. Chrysler recueille les plus faibles intentions avec 44,5 %, une baisse de 1,3 % en comparaison au sondage précédent.

Au chapitre des gains, Volkswagen enregistre la plus forte hausse d'intention d'achat de ses clients avec 58,7 %, soit 8,4 % de

plus que l'an dernier. Subaru, Nissan et Mazda réussissent à conserver davantage de clients également. Hyundai maintient sa cote, un gain de 0,2 % mais demeure de loin le plus faible dans les intentions d'achat.

On note donc une baisse générale dans les intentions concernant les véhicules nord-américains, qu'il s'agisse du propriétaire actuel d'une nord-américaine, d'une japonaise ou d'une européenne. Plusieurs fabricants japonais reculent également même s'ils peuvent toujours tenter de recruter davantage de clients auprès de Chrysler, Ford, Subaru et Toyota.

Les fabricants européens interressent de moins en moins les propriétaires Ford et Honda ainsi que ceux de Volvo et Volkswagen mais on ne peut pas en dire autant pour Hyundai, Mazda, Nissan, Subaru et Toyota.

Le quart des sondés sont indécis quant à leurs intentions, ce pourcentage étant particulièrement élevé pour les propriétaires de modèles Chrysler et GM mais il est beaucoup plus faible dans le cas de Honda et Toyota.

Ces intentions sont généralement dictées par la satisfaction que les automobilistes éprouvent envers la qualité et le service après-vente de leur véhicule ainsi que par l'ajout de nouveautés à la gamme du fabricant. Ainsi, la Passat pourrait être responsable des principaux gains obtenus par VW auprès de ses propriétaires actuels comme ce peut être le cas pour la Legacy chez Subaru.



Sur la ROUTE

par ROBERT FLEURY
LE SOLEIL

Les leçons d'un sondage

Il y a quelques jours, l'Association canadienne des automobilistes (CAA) a publié les résultats de son sondage annuel portant sur la satisfaction des propriétaires de véhicules.

Le sondage CAA repose sur la participation volontaire de lecteurs de revues et journaux (942 lecteurs du SOLEIL) qui répondent au questionnaire et l'acheminement ensuite, à leurs frais, au média concerné.

Sans être « scientifique », le sondage n'en demeure pas moins très révélateur de la satisfaction de 20 000 automobilistes canadiens, et ses résultats sont similaires à ceux obtenus par Consumer Reports auprès de 540 000 Américains.

S'il faut accorder beaucoup de crédibilité à des opinions exprimées par des centaines, voire des milliers de personnes, il faut toutefois éviter de conclure trop rapidement si seulement une dizaine d'automobilistes ont répondu au sondage pour un modèle ou pour un fabricant spécifique. C'est le cas pour Peugeot, Jaguar et Lada. Pour les deux premiers, le haut taux de satisfaction signifie-t-il une amélioration significative de la qualité ou une appréciation fondée sur des modèles très récents seulement ?

Les opinions exprimées par 38 propriétaires Saab, 39 Suzuki, 44 Mercedes, 46 BMW ou 62 Audi doivent être reçues sous certaines réserves mais elles sont néanmoins suffisamment indicatives de leur satisfaction.

On doit constater que la satisfaction des propriétaires de modèles Suzuki baisse à mesure que leurs modèles vieillissent. Je me rappelle que les modèles Subaru avaient connu une satisfaction aussi grande que celle des produits Toyota au début des années 80, peu de temps après l'introduction de ces véhicules mais leur cote fléchit par la suite pour se stabiliser au niveau des fabricants nord-américains. J'y reviendrai plus loin.

Ce que dit clairement le sondage CAA, c'est que la fiabilité est le critère numéro 1 pour la satisfaction : à quoi servent le plus beau design et la meilleure tenue de route si l'on se retrouve toujours au garage ! Le coût d'achat vient en second, ce qui expliquerait la popularité des nord-américains même si leur cote de fiabilité est plus faible. Parce qu'il y a une limite à ce que les consommateurs sont prêts à payer, même pour la « perfection » !

Révélatrices sont également les allégations des automobilistes face aux dispositifs de sécurité comme le coussin gonflable ou le freinage antiblocage : ils sont maintenant sur la liste d'achat de la moitié d'entre eux, bien avant une foule d'équipements de luxe : les consommateurs aussi peuvent changer leurs priorités.

Les Japonais dominent toujours, mais attention, le nombre de clients très satisfaits est en baisse, sauf pour Mazda. On peut toujours se consoler en constatant que le nombre d'insatisfaits baisse aussi. Sauf pour Suzuki.

Toyota devrait se demander pourquoi l'écart s'agrandit avec Honda alors qu'il a été le champion de la satisfaction durant toute une décennie ? Même marge qui s'agrandit pour le service après-vente des concessionnaires. Y aurait-il une relation ? 3,7 % de propriétaires insatisfaits de leur véhicule et 7,2 % du service de leur concessionnaire Toyota, c'est peut-être ça qui fait toute la différence !

C'est probablement ce qui est arrivé à Subaru : le nombre d'insatisfaits du service après-vente est passé de 12,2 % l'an dernier à 15,2 % cette année. C'est deux fois trop en comparaison à la moyenne japonaise. Des garanties insuffisantes et une mauvaise distribution ont probablement causé cette situation. Il faudra probablement attendre un an ou deux avant que les correctifs apportés cette année se traduisent par un taux de satisfaction plus élevé.

« On constate que l'opinion que l'on a du service du concessionnaire dépendra aussi beaucoup de la fiabilité du modèle et de l'étendue de la garantie », observe Raynald Côté du CAA-Québec.

La qualité des produits japonais baisse-t-elle ? Je ne le pense pas. Mais la technologie est plus complexe, et les garanties, si elles demeurent les plus complètes de l'industrie, nécessitent parfois un suivi particulier pour leur propriétaire. De plus, l'attitude de certains concessionnaires ressemble à l'arrogance qui était la règle dans bon nombre d'ateliers nord-américains il y a quelques années.

Et les fabricants nord-américains dans tout ça ? Leur qualité s'améliore, c'est un fait. Mais il y a encore une forte différence de satisfaction entre Honda et Chrysler, entre GM et Toyota, entre Ford et Mazda : 69,5 % des propriétaires GM-Ford-Chrysler se disent très satisfaits de leur véhicule comparativement à 85,0 % pour Honda-Toyota-Mazda. Même différence, bien que moindre, pour le service après-vente : 51,1 % contre 65,7 % pour les japonais. Je ne pense pas qu'il y ait une telle différence d'accueil et de compétence entre un concessionnaire Honda et un concessionnaire Chrysler, tous deux considérés comme « meilleurs » dans leur catégorie. Le problème en serait donc un de qualité avant tout.

C'est d'ailleurs le problème de Hyundai : ses concessionnaires se classent dans la moyenne de satisfaction des fabricants nord-américains pendant que ses produits suscitent la plus faible satisfaction de tous les fabricants, Lada excepté. Il faudra attendre encore un an ou deux avant que la bonne cote des Sonata compense pour la faible cote des Pony et Stellar.

POUR LES MEILLEURS PRIX POUR LE MEILLEUR SERVICE APRÈS-VENTE

<p>No 3376</p> <p>MAXIMA SE 90 PRIX DÉTAIL EN 90 33 265 \$ RABAIS 9 270 \$ SPÉCIAL 23 995 \$ ou 469 \$ par mois UTILISATION 48 mois - 96 000 km</p>	<p>No 3378</p> <p>PATHFINDER 90 SE TRAIL-BOSS Automatique, 2 tonnes PRIX DÉTAIL EN 90 29 915 \$ RABAIS 6 016 \$ SPÉCIAL 23 899 \$ ou 483 \$ par mois UTILISATION 48 mois - 96 000 km</p>
<p>No 3444</p> <p>AXXESS 91 2x4 PRIX DÉTAIL EN 91 15 790 \$ RABAIS 1 000 \$ SPÉCIAL 14 790 \$ ou 319 \$ par mois UTILISATION 48 mois - 96 000 km</p>	<p>No 3260</p> <p>SENTRA DLX 90 automatique, air conditionné PRIX DÉTAIL EN 90 15 874 \$ RABAIS 4 074 \$ SPÉCIAL 11 800 \$ ou 269 \$ par mois UTILISATION 48 mois - 96 000 km</p>
<p>No 3431</p> <p>STANZA XE 91 Équipement complet sauf air conditionné PRIX DÉTAIL EN 91 16 690 \$ RABAIS NISSAN 900 \$ RABAIS ROBERGE 700 \$ SPÉCIAL 15 090 \$ ou 299 \$ par mois UTILISATION 48 mois - 96 000 km</p>	<p>No 3486</p> <p>NISSAN KING-CAB 91 DLX PRIX DÉTAIL EN 91 11 645 \$ RABAIS NISSAN 1 000 \$ SPÉCIAL 10 645 \$ ou 239 \$ par mois UTILISATION 48 mois - 96 000 km</p>

STANZA AU CHOIX 900 \$ de remise ou transmission automatique gratuite

CAMION 2x4 ou 4x4 RABAIS 1 000 \$ ou Transmission automatique gratuite

TPS - TVP transport, préparation en sus

À 5 minutes des Chutes Montmorency
(Gagnant à l'échelle nationale parmi 10 meilleurs concessionnaires dans la section service à la clientèle)

ROBERGE NISSAN
ICI, LES GRANDS PRIX NISSAN VOUS SONT OFFERTS À PETITS PRIX

6964, boul. Sainte-Anne L'Ange-Gardien **822-1475**

À LÉVIS chez Fournier PLYMOUTH CHRYSLER

- C'est plus de 50 véhicules usagés en inventaire
- C'est 40 ans d'expérience
- C'est garanti
- C'est du service
- C'est pas cher

UNITÉ # 2578

16 995 \$* 1990

JEEP CHEROKEE

- 4 portes, 4x4
- 6 cylindres
- automatique
- cassette
- sièges recouverts de tissu
- dégivreur
- essuie-glace arrière
- console
- galerie de toit
- tapis moquette

GOSSELIN
APRÈS-VENTE: AUTO DE COURTOISIE GRATUITE
* Rabais inclus, taxes en sus

fournier
PLYMOUTH CHRYSLER
48, KENNEDY, LÉVIS G6V6C6
(418) 837-2411

FAITES DE Ste Foy VOTRE DERNIÈRE VISITE AVANT L'ACHAT ET VOYEZ LA DIFFÉRENCE

MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE 6 ANS, 100 000 km.

PAS DE CACHETTE
Transport et préparation inclus

<p>#2109</p> <p>SENTRA 91 • 4 portes • 5 vitesses manuelle • vitres électriques • radio cassette AM/FM • Bandes décoratives PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ 11 890 \$ Rabais Ste-Foy Nissan 800 \$ 11 090 \$ Transport et préparation inclus.</p>	<p>#1908</p> <p>PATHFINDER 90 • 4 portes • 5 vitesses manuelle • vitres électriques • radio cassette AM/FM • Bandes décoratives PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ 22 600 \$ Rabais Ste-Foy Nissan 2 610 \$ 19 990 \$ Transport et préparation inclus.</p>	<p>#2248</p> <p>MICRA 91 • 5 vitesses manuelle • 3 portes PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ 8 070 \$ Rabais Ste-Foy Nissan 400 \$ 7 670 \$ Transport et préparation inclus.</p>	<p>#2192</p> <p>STANZA 91 • Automatique • Servofrein • Servodirection PRIX DE DÉTAIL SUGGÉRÉ 16 490 \$ Rabais Ste-Foy Nissan 2 500 \$ 13 990 \$ Transport et préparation inclus.</p>
--	--	--	--

Ste Foy NISSAN
2060, boul. Charest Ouest, 681-7371

Que vous offre Mazda?

MAZDA 323 DX

- Moteur 1600 cc à injection
- Servofrein, servodirection
- Boîte manuelle à 5 vitesses
- Sièges recouverts de tissu
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Pneus radiaux toute saison 175/70R13
- Bavolets à l'avant, moulures latérales protectrices
- Deux rétroviseurs extérieurs
- Essuie-glace intermittents
- Vitres teintées, phares halogène
- Essuie-glace de lunette arrière
- Dossiers arrière séparés, rabattable 60/40
- Cache-bagage, dégivreur de lunette arrière
- Boîte à gants verrouillable, télécommande d'ouverture du hayon et du volet d'essence
- Retroviseur jour/nuit, éclairage du coffre

NOTRE PRIX: 10 595 \$
** Transport, préparation et TPS en sus

ET PLUS ENCORE:
LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE! **5100**

GIRARD Voilà ce que vous offre Mazda!
656, GRAHAM-BELL SAINTÉ-FOY **687-0753**

Haro sur la motoneige!

Le coroner en chef du Québec, le Dr Jean Grenier, prévoit prendre une décision au cours des prochains jours quant à la tenue d'une enquête publique et exhaustive sur les nombreuses tragédies causées par la pratique de la motoneige.

par ROCH DESGAGNÉ
LE SOLEIL

Le Dr Grenier a déjà été saisi de deux recommandations formulées par des coroners de district. A ce jour, on déplore sept morts causées par la motoneige. Le plus récent de ces accidents est survenu en fin de semaine, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le quatrième à se produire dans cette région au cours des deux derniers mois.

Pour le moment, explique le coroner en chef dans une entrevue téléphonique, l'obstacle à la tenue d'une enquête globale, c'est le fait que l'on ne trouve pas de ligne de force dans tous ces accidents, c'est-à-dire un facteur commun comme on peut en établir pour d'autres genres de tragédies, par exemple sur les routes.

En fin de semaine, le Dr Michel Miron, coroner du district de Chicoutimi, a indiqué son intention de demander une enquête publique au coroner en chef du Québec, à la suite du quatrième accident mortel de motoneige survenu samedi sur la rivière Saguenay, à Rivière-Eternité.

À la suite du référendum d'hier

Le Manoir St-Castin pourra être agrandi à Lac-Beauport

La population de Lac-Beauport a approuvé majoritairement hier, par référendum, la réglementation municipale précisant certains aspects du plan d'urbanisme et autorisant l'agrandissement du Manoir Saint-Castin.

par THIÉRNÉ DIALLO
LE SOLEIL

Sur 1758 participants, 1022 se sont prononcés en faveur des nouvelles dispositions et 736 contre, soit une majorité de 286 voix. 3642 résidents de Lac-Beauport étaient habilités à voter.

Le maire Michel Giroux s'est naturellement réjoui de ces résultats et appelé ses concitoyens à la réconciliation. « Je tends la main à ceux qui ont combattu notre projet et m'engage à respecter les valeurs environnementales qu'ils ont défendues et que nous cherissons tous », a-t-il affirmé.

Pour leur part, plusieurs membres de la Coalition pour la qualité de vie à Lac-Beauport, farouchement opposée aux « largesses » de la nouvelle réglementation, notamment en ce qui concerne le projet du Manoir, s'étaient rassemblés dans les corridors de l'école Montagnac alors que le décompte des bulletins de vote se poursuivait à l'intérieur du gymnase.

À l'annonce des résultats, quelques applaudissements, mais pas plus. La déception se lisait sur la presque totalité des visages. Lors de la campagne référendaire, la coalition avait fait savoir que si jamais la réglementation était approuvée, elle allait poursuivre son action devant les tribunaux pour en obtenir l'annulation pour vice de procédure.

Hier soir, il n'en a pas été question. A la question « quelle va être la prochaine étape? », la porte-parole de la coalition, Mme Lorraine Malenfant-Loiselle, a simplement tenu à rappeler au maire Giroux que « lorsque 40 % de la population se déplace pour exprimer ses vœux, cela démontre que la dynamique a changé dans la municipalité ».

« Les résultats démontrent que les gens ont voté massivement contre la nouvelle réglementation et que, si le maire n'avait pas noyé le poisson (en soumettant la question du Manoir, non pas aux seuls voisins, mais à l'ensemble de la population), le règlement 374 n'aurait jamais été accepté », a-t-elle ajouté.



Le maire Michel Giroux jubila.

Suivant un plan modifié en décembre et largement diffusé pendant la campagne, le propriétaire du Manoir, M. Yves De Varennes, pourra désormais agrandir son établissement en ajoutant 63 chambres et 12 suites, ainsi qu'une salle de congrès pouvant accueillir 400 personnes.



Louis-Guy LEMIEUX

Une bombe à retardement

En mettant la hache dans la « grande place », l'administration L'Allier a non seulement assassiné l'un des plus gros projets d'investissement immobilier de l'histoire de Québec mais elle a en outre assis les contribuables sur une bombe à retardement.

En effet, la ville de Québec a choisi de capitaliser les intérêts en empruntant à nouveau pour rembourser les montants dus sur les emprunts de plus de 20 millions \$ déjà faits dans le cadre de la « grande place ».

En langage clair, cela s'appelle emprunter pour payer les intérêts d'une dette. Ou mieux encore, emprunter pour payer l'épicerie. C'est non seulement dangereux mais ce serait, en outre, illégal.

La ville de Québec a adopté, lundi dernier, en deuxième lecture, le règlement 3662 qui a pour but d'emprunter une somme de 2 650 000 \$ afin de pourvoir au coût de financement temporaire des dépenses d'expropriation réalisées en 1988-1989 dans le cadre du projet de la « grande place ».

Selon des spécialistes de la chose municipale, la dette de la ville de Québec qui est déjà de 60 millions \$ pourrait augmenter d'une trentaine de millions en quelques courtes années en raison de cette façon de faire peu orthodoxe.

Cette pratique est dangereuse puisqu'elle tend à rendre permanent un emprunt temporaire. Elle serait illégale car elle viole la Charte de la ville de Québec et n'a pas été autorisée par le ministre des Affaires municipales. Certaines villes ont déjà été mises sous tutelle par le gouvernement provincial pour des pratiques administratives comparables.

Un contribuable en colère

Le règlement 3662 est actuellement contesté par François Marchand, un citoyen de Québec et un avocat spécialisé dans le droit municipal. Ex-conseiller du quartier Montcalm et ancien président du conseil, Me Marchand est toujours membre du Progrès civique.

Dans une lettre, en date du 30 janvier, adressée au sous-ministre Florent Gagné, des Affaires municipales, M. Marchand conteste, en tant que contribuable, la manœuvre de la ville et demande au ministre de ne pas approuver le règlement no 3662.

« Cette situation, explique Me Marchand, est injuste pour les contribuables puisqu'elle gonfle indûment le taux d'endettement et qu'elle ne reflète pas la véritable situation financière de la ville ». « Cette pratique constitue également une façon de faire un déficit sans que cela paraisse au budget », précise-t-il.

« Le budget 1991 aurait dû prévoir dans ses dépenses pour l'année en cours le paiement des intérêts échus et une partie du capital, dit-il. Le même budget aurait dû prévoir d'autre part, des revenus de taxes suffisants pour couvrir le paiement de ces intérêts et d'une partie du capital ».

Pour mieux comprendre le problème, il faut remonter aux années 1988-1989, alors que l'administration Pelletier avait monté, avec l'accord des Affaires municipales, un plan de financement original pour la « grande place ».

La ville avait emprunté, par tranches, quelque 26 millions \$ pour financer sur 20 ans les dépenses d'expropriation encourues dans le projet de la « grande place ». En vertu de ce plan, l'administration municipale comptait payer son emprunt à partir de 1994 à même les revenus générés par les activités de la « grande place ». En 2014, la ville comptait avoir remboursé son emprunt spécifique.

Les cochons de payants

En jetant aux poubelles le projet de la « grande place », l'administration L'Allier ne pouvait pas ne pas savoir que des emprunts publics avaient été contractés dans cette affaire. Des sommes qui s'appliquaient à ce seul projet.

Or, selon Me Marchand, la seule autorisation du ministre des Affaires municipales est celle accordée dans une lettre du 29 août 1989 et signée par le sous-ministre Florent Gagné.

Pour François Marchand, cette autorisation ne vaut que pour l'année 1989 et dans le cadre strict et limité du projet immobilier multifonctionnel de la « grande place ».

En résumé, c'est le contribuable de Québec qui, à partir de 1994 et pour longtemps, devra supporter le fardeau d'une dette gonflée artificiellement par l'actuelle administration.

Le maire L'Allier a déjà annoncé que Québec payera une indemnité de 800 000 \$ au promoteur Cadillac Fairview pour avoir brisé l'entente de 1989 concernant la « grande place ». Ce montant n'est donc que la pointe de l'iceberg.

D'autant plus que le maire a aussi déclaré qu'il ne comptait pas reconstruire le « trou » de Saint-Roch avant huit ans.

ÉCHOS du Bas-saint-laurent et de la Gaspésie

par ERNIE WELLS
Collaboration spéciale

333 000 \$ de plus pour dépolluer la Mitis

RIMOUSKI — Le budget initial des études préliminaires du programme d'assainissement des eaux pour les municipalités de Mont-Joli, Sainte-Flavie et Saint-Jean-Baptiste, vient d'être majoré de 333 000 \$.

L'augmentation de l'enveloppe budgétaire pour ces travaux s'explique, selon le député de Matapédia à l'Assemblée nationale, Henri Paradis, par l'addition d'études supplémentaires, notamment en corantométrie, de relevés bathy-

métriques et d'une caractérisation industrielle.

Cette majoration porte maintenant à 990 000 \$ le montant global qui est accordé pour ces études, dont 940 500 \$ proviennent du Gouvernement du Québec et 49 500 \$ assumés par les muni-

palités concernées.

Une fois ces études terminées, Québec et les conseils des municipalités de Mont-Joli, Sainte-Flavie et Saint-Jean-Baptiste, devront signer une entente sur les sommes d'argent nécessaires cette fois à la phase de la réalisation des travaux.

■ Colloque scolaire

Un important colloque sur la

formation professionnelle au secondaire, se tient à Rivière-du-Loup ce mercredi 6 février. Quelque 100 spécialistes, conseillers d'orientation, enseignants, et directeurs d'écoles et de centres d'éducation seront présents. L'école secondaire Pavillon-de-l'Avenir sera l'hôte de ce grand rendez-vous de l'Est.

■ La C de C dénonce Donohue

Le président de la chambre de commerce de Mont-Joli, M. Gerald Deschênes, s'en est pris à l'attitude de l'entreprise Donohue-Matane, à qui il reproche de vouloir carrément « voler » le dossier de l'usine de pâte de Mont-Joli. M. Gerald Deschênes a rappelé que Donohue a été grassement subventionnée pour produire uniquement de la pâte à base de résineux. « Au lieu de s'acharner à vouloir s'accaparer le projet de Mont-Joli par l'installation d'une deuxième ligne de production pâte à de feuillus, Donohue devrait d'abord respecter ses engagements », a dit le président Deschênes.

■ Trafic au quai de Matane

Plus de 86 400 tonnes métriques auront été transbordées au quai de Matane en 1990, soit une augmentation appréciable sur l'année précédente alors qu'on enregistrait un volume de 61 093 tonnes métriques. Selon les responsables du port, la manutention totale devrait encore s'accroître en 1991 en raison des nouvelles activités portuaires attribuables à l'usine Donohue. Au quai de Rimouski-Est, le volume des marchandises a diminué l'an dernier, passant de 304 960 tonnes métriques, à 274 849 en 1990.

LE SEUL REER QUI VOUS PERMET D'ÉCONOMISER 2 FOIS PLUS D'IMPÔT.



DONNEZ UN COUP DE TÉLÉPHONE.

Seul le REER du Fonds offre à tous les Québécois et Québécoises la possibilité d'économiser 2 fois plus d'impôt qu'avec les REER ordinaires. Par exemple, investissez 1 000 \$ et obtenez une déduction globale d'environ 800 \$* grâce à notre crédit d'impôt exclusif. C'est 2 fois plus d'impôt économisé que les 400 \$ que vous pourriez obtenir d'un autre REER.

Profitez-en vous aussi, donnez un coup de téléphone dès aujourd'hui pour obtenir tous les détails.

1800 567-FONDS

Québec : (418) 622-3258

25 bureaux à travers le Québec, dont : Québec, Sainte-Foy, Lauzon.

LE FONDS PROFITE À TOUT LE MONDE !
DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (FTQ)

* Selon votre taux d'imposition. Cette annonce ne constitue pas une offre publique de valeurs. Vous obtiendrez tous les renseignements requis dans le prospectus simplifié.

En Bref

■ Mort gelé le long d'un sentier de motoneige

Le corps inanimé d'un homme de 31 ans a été retrouvé hier midi en bordure d'un sentier de motoneige situé derrière le 2000, avenue des Erables, aux limites de Beauport et de Charlesbourg. Découverte vers 13 h par un fondeur en promenade au beau milieu d'un champ, la victime gisait sur le dos, tout habillée, mais nu-pieds. Elle portait des vêtements bien fermés mais ses bottes enneigées étaient abandonnées près de lui. Selon la police, tout indique qu'il s'agit d'une mort accidentelle ou naturelle puisque aucune marque de violence n'a été décelée sur le corps. Une autopsie déterminera les circonstances exactes du décès. L'enquête démontre que l'homme correspondrait à la description d'une personne portée disparue depuis le 1er février à Québec et qui souffrirait de problèmes psychologiques.

■ Il aurait été étonné par son amie de cœur

Les enquêteurs des crimes contre la personne de la Sûreté du Québec détiennent une femme de 28 ans, à la suite du meurtre de Gilles Boucher, 38 ans, commis dans la nuit de samedi à dimanche, au 209-A, rue Fraser à Rivière-du-Loup. La victime, originaire de cette municipalité, a été découverte sans vie dans l'appartement de Nicole Robillard, témoin important dans cette affaire. Les deux personnes s'étaient connues récemment. Tout indique que l'homme serait mort étouffé. Une autopsie sera pratiquée aujourd'hui. C'est un ami de M. Boucher qui a alerté la police municipale. Celle-ci a aussitôt transmis le dossier à la SQ, responsable de ce territoire.

■ Morte noyée dans son bain

Par ailleurs, la Sûreté du Québec attend le rapport d'autopsie dans le cas de la découverte d'une femme de Saint-Augustin trouvée inanimée, samedi soir, dans son bain. Jusqu'à hier soir, l'hypothèse du meurtre était écartée.

Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy LUNCH RENCONTRE



Monsieur Roger Néron
DATE: Le mercredi 6 février 1991 à 11 h 30
ENDROIT: Hôtel des Gouverneurs 3030, boul. Laurier Sainte-Foy
CONFÉRENCIER: Monsieur Roger Néron Président Groupe C.F.C.
THÈME: LE MAILLAGE D'ENTREPRISES AU QUÉBEC
UNE COLLABORATION Alcan Le Groupe C.F.C. La Commission de formation professionnelle
RÉSERVATION: Mme Jocelyne Dufour 651-7181
COÛT: 30\$/membre 38\$/non-membre

LE LIVRE

« Sortie 21 », un roman de Gilles Raymond

Intéressant portrait des problèmes des jeunes en région

Gilles Raymond a choisi Donnacona comme lieu de son roman, *Sortie 21*, puisqu'il y a grandi et que, par conséquent, il connaît bien la région, à commencer par la Domtar, où son père a travaillé et, avant lui, son grand-père qui, d'ailleurs, a fondé le syndicat.

une critique de ANNE-MARIE VOISARD
LE SOLEIL

Encore que l'action, à quelques variantes près, aurait pu tout aussi bien se passer n'importe où ail-

leurs au Québec, hors des grands centres, dans le Bas-Saint-Laurent/Gaspésie par exemple, et pourquoi pas à Esprit-Saint, village de 550 habitants, dans le Haut-Pays de la Neigette (surtout ne pas dire l'arrière-pays), là où vit l'auteur depuis 12 ans, à 60 kilomètres de Rimouski.



Gilles RAYMOND

L'homme d'action

À titre de leader du mouvement Opération Dignité, puis de la Coalition Urgence rurale, qui se consacrent à la survie des communautés locales, Gilles Raymond est un nom là-bas que tout le monde connaît et respecte. L'avenir des régions, même s'il a restreint depuis peu ses activités à l'échelle de son milieu, demeure sa grande préoccupation. Aussi les fermures récentes de Radio-Canada à Rimouski et Matane, Sept-Îles également, lui apparaissent-elles comme extrêmement graves, vu que « l'information, dit-il, est une condition préalable au développement ». Pour contrer cette perte, Gilles Raymond songe à la création d'une agence régionale de presse.

Sur cette lancée, nous aurions pu nous étendre au champ nationaliste, parler du Mouvement national des Québécois, plus spécialement de l'une de ses composantes, la Société nationale de l'Est du Québec, dont Gilles Raymond fut aussi le directeur. Reste que l'entrevue fixée devait porter, non pas d'abord sur l'hom-

tion de la nouvelle loi). Pierre vit encore chez ses parents, mais il ne tardera pas à aller habiter chez sa sœur, mère célibataire qui assume seule la garde de son enfant. Son père Welly est depuis sa jeunesse à l'emploi de la Domtar.

Il n'hésitera pas à prendre les grands moyens dans l'espoir qu'une place s'ouvre aussi pour Pierrot. C'était compter sans l'introduction des changements technologiques et la réduction de personnel qui l'accompagne.

Outre que ce roman nous amène à saisir l'importance de l'écart entre deux générations, celle des *baby-boomers* qui avait son gagne-pain assuré, et la suivante, pour qui rien n'est acquis, c'est la justesse du portrait de tous ces jeunes en milieu rural qu'il faut retenir, à commencer par l'oisiveté qui les ronge.

Deux autres romans, dont *Un moulin, un village, un pays* (VLB 1981), qui s'inspire également de son coin natal, ont précédé *Sortie 21* dont le titre, nous apprend-il, ouvre une porte sur le prochain siècle. « Quel legs réserve-t-on aux jeunes ? Raison de plus pour nous inquiéter, maintenant qu'il y a cette guerre dans le Golfe ».

Portrait de société

Sortie 21, enfin on y arrive, met donc en scène Pierre Usher, un jeune de 20 ans, assisté social à 160 \$ par mois (donc avant l'adop-

étonnant qu'on en arrive à parler de meurtre.

L'écriture

Reste que tout n'est pas parfait dans ce roman, loin de là, surtout au niveau de la forme. On peut concevoir que les dialogues soient en langue du pays (« ben craire » que Pierrot parle mal, mais à ce point, ça paraît exagéré). Il est sans doute exact que certains mots, comme « des belles jâsées » ou « varnousser » (servant à identifier « quelqu'un d'actif, qui s'occupe », dit l'auteur), contribuent à enrichir la narration d'une certaine couleur locale.

Rien ne justifie cependant : « un beau foira sur le plancher » ou que quelqu'un « manque prendre une fouille héroïque ». Encore moins que la docteure du CLSC soit « assise au salon, cerclée de sa robe de velours noir avec un collier sur la peau roussée de sa poitrine que découvre en pointe le tissu... »

C'est donc dire que *Sortie 21* n'est surtout pas à lire pour le texte, mais bien plutôt pour la peinture qui est celle du Québec, pour peu qu'on consente le moindre de sortir de la capitale ou de sa métropole. Gilles Raymond, rendons-lui ce qu'il possède, connaît sur le bout de ses doigts le monde des régions.

SORTIE 21, Gilles Raymond, Québec-Amérique, 275 pages, 22,95 \$

LES BEST-SELLERS

La compilation de cette liste est réalisée grâce à la participation des librairies Garneau, Vaugeois, La Liberté, Bouquinerie de Cartier, Générale française, Partout, de Québec, Blais (Rimouski), La Maison du bouquinier inc. (Côte-Nord) et Sélect (St-Georges-de-Beauce). Le chiffre entre parenthèses indique le nombre de semaines de parution de l'œuvre parmi les best-sellers.

FICTION

1. *Vautour*, Christian Mistrail. XYZ (6)
2. *Les champs d'honneur*, Jean Rouaud. Minuit (12)
3. *La part des ténèbres*, Stephen King. Albin Michel (13)
4. *Dégradé*, Réjean Ducharme. Gallimard/Lacombe (12)
5. *Les filles de Caleb*, Arlette Cousture. Québec-Amérique (17)
6. *Le mari de Léon*, San-Antonio. Fleuve noir (7)
7. *Nous sommes éternels*, Pierrette Flautiaux. Gallimard (3)
8. *Caribbes*, J.A. Michener. Presses de la Cité/Libre Expression (10)
9. *L'étoile polaire*, M. Cruz Smith. Robert Laffont (1)
10. *L'amour et le pouvoir*, Colleen Mc Cullough. Belfond (3)

OUVRAGES GÉNÉRAUX

1. *Mossad*, Claire Hoy & Victor Ostrovsky. Libre Expression (2)
2. *La guerre du golfe*, Pierre Salinger. Olivier Orban (2)
3. *Le métier de lire*, Bernard Pivot. Gallimard (6)
4. *Pionnières québécoises*, Simone Monet-Chartrand. Remue-Ménage (1)
5. *En relisant les Évangiles*, Arnaud Desjardins. La Table Ronde (1)

Le coin du Livre

Vies cruelles

Lois Moore
Rivages, 259 pages

Du jour au lendemain, cette jeune romancière américaine a acquis la célébrité et s'est attaché un public fidèle avec la publication de son premier recueil de nouvelles, *Des histoires pour rien*, suivi peu après de son premier roman, *Anagrammes*. Elle revient avec un nouveau recueil de huit nouvelles : une femme qui pour la première fois a deux amants se retrouve finalement seule ; un écrivain new-yorkais se fait voler ses idées par un producteur de télévision ; une illustratrice est en proie à la dépression dans un New York déhumanisé. Des sujets résolument contemporains et un ton inimitable.

que. Cette biographie fait encore autorité aujourd'hui.

Au pays des merveilles

Natacha Medvedeva
Climats, 190 pages

Le premier roman de cette jeune écrivaine russe qui vit à Paris, *Maman, j'aime un voyou*, avait fait beaucoup de bruit. Ne serait-ce qu'en raison de l'autoportrait « racoleur » de l'auteure sur la page couverture, son deuxième roman risque aussi de faire jaser. Une exilée soviétique en France, qui n'est autre que Medvedeva, retourne en pèlerinage dans sa ville natale, Léningrad, et se retrouve dans les cercles de l'enfer.



Gerbes liées

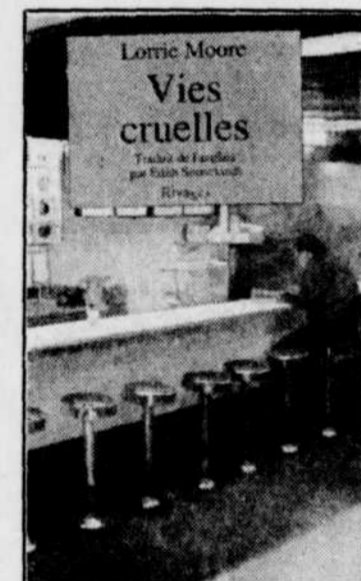
Adrienne Choquette
Guérin, 462 pages, 20 \$

Cette édition critique préparée et présentée par Marie Naudin regroupe toutes les nouvelles publiées par cette pionnière de la littérature féminine au Québec, entre 1933 et 1963. Journaliste et animatrice à la radio, Adrienne Choquette (décédée en 1973) publia dans diverses revues des dizaines de nouvelles brochant une large fresque sociologique du Québec d'avant la Révolution tranquille.

Feux de brindilles

Ginette Paris
Quinze, 300 pages

Roman historique ayant pour toile de fond la deuxième insurrection des patriotes et l'histoire des Frères Chasseurs en 1838, ce récit explore les rapports entre Anglais et Français, clergé et intellectuels libéraux, bourgeois et habitants. Au centre, deux histoires d'amour : une entre un patriote et fils de seigneur et une jeune femme à peine sortie du couvent des Ursulines, et l'autre entre deux domestiques.



Histoire d'Eurydice pendant la remontée

Michèle Sarde
Seuil, 334 pages

Mieux connue comme essayiste et biographe, notamment pour son *Colette, libre et entravée* (1978), Michèle Sarde publie aujourd'hui son deuxième roman. L'histoire de deux anciens amants qui se retrouvent vingt ans après leur rupture. Lui s'appelle Eric Tosca, elle Sophie Eurydice : des noms qui sont en eux-mêmes tout un roman.

Modigliani, une biographie

Jeanne Modigliani
Adam Biro, 153 pages

Fille du célèbre peintre mort en 1920, Jeanne Modigliani a voulu, dans cette biographie parue pour la première fois en 1958 et révisée juste avant sa mort en 1984, restituer la vérité sur son père, dont la légende avait fait un homme puisant son génie dans l'alcool et la dro-

Premier recueil de nouvelles d'Alain Roy

«Quoi mettre dans sa valise»: une réussite

Depuis le conflit du Golfe, il est difficile de prêter une oreille compatissante aux tensions et aux déceptions qui empoisonnent la vie autour de soi. À côté de la guerre, les choses revêtent une autre perspective, dévoilant ainsi leur caractère dérisoire et démesuré.

une critique de GUY CLOUTIER
collaboration spéciale

Ainsi en est-il des personnages que nous propose Alain Roy dans son premier livre, un recueil de nouvelles regroupées sous le titre : *Quoi mettre dans sa valise* ? Ils sont jeunes et beaux, et ils entrent dans la vie le cœur plein de promesses et d'espoirs. Ils ont l'avenir pour eux, pourquoi s'inquiéteraient-ils ? Tous les rêves leur sont permis. Et puis, ils aiment. Qu'auraient-ils donc besoin d'autre avant de monter à bord du train ?

L'amour. Le mot revient sans cesse sur leurs lèvres, comme si c'était leur arme magique pour affronter les pièges de la vie. Car le monde dans lequel ils font leurs

premiers pas d'adulte est un monde piégé. Oh !, pas de catastrophes nucléaires, pas de ces échecs humiliants qui inoculent dans l'âme le venin de la rancœur et du ressentiment. De ces pièges à la con qui empoisonnent la vie : des voisins râleurs, un appartement bruyant, l'assaut des Jehovas-du-samedi-matin. Mais pardessus tout, ils sont piégés par l'amour qui ne dure pas ou que l'on mesure trop chichement. L'amour que l'on tue à petit feu sur le front de la culpabilité et de la mesquinerie quotidienne.

Pourtant, rien n'est jamais complètement dit, encore moins proclamé. Le ton des nouvelles d'Alain Roy est ici celui du regard amusé qui s'attendrit des frasques des personnages. C'est celui de la retenue. Mais pour autant l'essen-

tiel n'est pas le refoulé. Les choses ne sont pas cachées ni tuées ; elles sont protégées par le voile de la pudeur ou de la naïveté.

Il ne faut pas être dupe du caractère profondément réaliste des personnages mis en texte par Alain Roy. Car tous ces personnages, même les plus simples, restent énigmatiques. C'est en cela du reste qu'ils sont porteurs d'interrogations littéraires.

Ce faisant, l'écriture d'Alain Roy nous rappelle, dans son art d'intégrer au récit les rêves, les songes et les fantômes, que la réalité n'est pas toujours réaliste.

Le premier livre d'Alain Roy s'avère une réussite incontestable. Mais de là à parler de révélation

littéraire et à nous présenter celui-ci comme le porte-étendard de la nouvelle génération, ainsi que le prétend le quatrième de couverture, il y a une marge que même André Vanasse, des éditions XYZ, pourtant friand de quatrièmes de couverture d'une exubérance tonitruante, aurait eu peine à franchir. Toute cette logorrhée de salon est non seulement dérisoire, mais elle dessert l'écrivain en nous le faisant lire pour ce qu'il n'est pas et, souhaitons-le, ne prétend pas être.

Qu'on se contente de saluer l'émergence d'une voix, en souhaitant qu'Alain Roy ait le courage et la ténacité de lui rester fidèle et ce sera déjà beaucoup.

« QUOI METTRE DANS SA VALISE ? » Alain Roy, Boréal, 1991, 154 pages.

La fièvre des mardis à \$4.25

dans les cinémas Famous Players

<p>FAMOUS PLAYERS</p> <p>ROCKY G 14 Sem. 18h10, 21h20</p> <p>FANTÔME L'AMOUR MON G 14 Sem. 18h10, 20h50</p> <p>COEUR DE LION G 14</p> <p>VENT DE FOLIE G 14</p> <p>HAMLET G 14</p> <p>CYRANO G 14</p> <p>NOT WITHOUT MY DAUGHTER G 14</p> <p>THE PART OF GODFATHER G 14</p> <p>Un Ange... ou presque! G 14</p>	<p>PLATE CHAREST Du Pont et Boul. Charest 529-9745</p> <p>LE CLAP 2360 Ch. Ste-Foy, Ste-Foy 650-CLAP</p> <p>UN FLIC À LA MATERNELLE (14 ans) Dolby 13:00 - 15:30 - 19:00 - 21:30</p> <p>UN THE AU SAHARA (14 ans) 12:45 - 15:45 - 19:00 - 21:40</p> <p>LE BUCHER DES VANITES (14 ans) 13:15 - 16:20 - 19:05 - 21:40</p> <p>PREDATEUR 2 (18 ans) 13:25 - 16:15 - 19:30 - 21:50</p> <p>PARFUMÉMENT NORMAL (G) 12:25 - 14:40 - 16:50 - 19:15 - 21:35</p> <p>MAMAN, J'AIRAIT L'AVION (G) Dolby 12:40 - 15:00 - 17:10 - 19:30 - 21:40</p> <p>LE CHATEAU DE MA MÈRE (G) Dolby 12:30 - 14:40 - 16:45 - 19:15 - 21:35</p> <p>IL DANSE AVEC LES LOUPS (14 ans) Dolby 12:20 - 16:00 - 20:00</p> <p>LE PARIS Place d'Youville 694-0891</p> <p>L'ÉCOLE DE SKI S'ENVOIE EN L'AIR (G) Dolby Ven. Lundi au Jeudi: 19:45 - 21:45 Sam., Dim.: 13:45 - 15:45 - 17:45 - 19:45 - 21:45</p> <p>AWAKENINGS (G) (v.o. anglaise) Ven. Lundi au Jeudi: 19:30 Sam., Dim.: 13:30 - 19:00</p> <p>HAVANA (G) (v. française) Ven. Lundi au Jeudi: 21:15 Sam., Dim.: 16:00 - 21:15</p> <p>DING ET DONG LE FILM (G) Ven. Lundi au Jeudi: 19:15 - 21:15 Sam., Dim.: 13:15 - 15:15 - 17:15 - 19:15 - 21:15</p> <p>CANARDIÈRE Les Galeries Canadienne 661-8575</p> <p>L'ÉCOLE DE SKI S'ENVOIE EN L'AIR (G) Dolby Ven. Sam. Lundi au Jeudi: 19:15 - 21:15 Dim.: 13:30 - 15:30 - 17:30 - 19:30 - 21:30</p> <p>CINÉMA LIDO Promenades Lévis-Luzon 837-0234</p> <p>L'ÉCOLE DE SKI S'ENVOIE EN L'AIR (G) Dolby Vendredi: 19:00 - 21:00 Sam. Dim. Lundi: 13:00 - 19:00 Mardi au Jeudi: 19:00 - 21:00</p> <p>TROIS HOMMES ET UNE JEUNE DEMOISELLE (G) Vendeur: 19:00 Sam., Dim. Lundi: 13:00 - 19:00</p> <p>PREDATEUR 2 (18 ans) Vendredi au Jeudi: 21:00</p> <p>UN FLIC À LA MATERNELLE (14 ans) Vendredi: 19:00 - 21:10 Sam. Dim. Lundi: 13:00 - 19:00 - 21:10 Mardi au Jeudi: 19:00 - 21:10</p> <p>WHITE PALACE (14 ans) v. française Vendredi: 19:00 - 21:10 Sam., Dim. Lundi: 13:00 - 19:00 - 21:10 Mardi au Jeudi: 19:00 - 21:10</p>
--	---

en des vers, la des née ort été ces à la r à bec lles P-A. ette toles hort M. le is le née, rtre

3,7 millions \$ pour la paralysie cérébrale La récession heurte le 15e téléthon

MONTREAL (PC) — Malgré la récession, la guerre du Golfe et la magnifique température d'hier, le 15e Téléthon de la paralysie cérébrale a réussi à amasser 3 702 236 \$, soit 417 584 \$ de moins que le résultat de l'an dernier.

« Nous n'avons pas atteint notre objectif qui était de dépasser de un dollar le montant de l'an dernier, mais dans le contexte économique actuel, les résultats sont encourageants et les Québécois ont démontré une fois de plus qu'ils sont très généreux et sensibles face à la paralysie cérébrale », a déclaré le président de l'Association de la paralysie cérébrale, Camille Montpetit.

Ce dernier a indiqué que le pire ennemi d'un téléthon était la « belle température ». « Lorsqu'il fait beau, les gens sortent et ne regardent pas la télévision. Les rentrées importantes d'argent se font alors après le souper, lorsque les gens ouvrent le petit écran », a confié le président.

L'organisation du téléthon, qui a été diffusé durant 24 heures sur les ondes du réseau TVA et qui a mis à contribution une centaine d'artistes, a coûté 500 000 \$ à l'association.

M. Montpetit a précisé qu'il ne faut pas inclure dans les frais administratifs les sommes nécessaires à payer le personnel spécialisé qui travaille au

près des personnes qui sont atteintes de paralysie cérébrale.

La semaine dernière, le directeur général de l'association, Bernard Normand, avait admis que l'an dernier, il en avait coûté 1,8 million \$ en frais directs ou indirects sur les quelque 4,2 millions \$ recueillis lors du Téléthon 90. A ce montant, il avait fallu ajouter en plus des dépenses d'administration s'élevant à 500 000 \$.

Comme il manquait encore plusieurs centaines de milliers de dollars une demi-heure avant la clôture du téléthon, les organisateurs ont décidé de prolonger d'une heure l'ouverture des lignes téléphoniques afin de tenter d'atteindre l'objectif.

M. Montpetit a indiqué finalement que la récession avait eu raison de plusieurs commanditaires réguliers de l'association, mais que malgré cela, toutes proportions gardées, on avait amassé plus d'argent cette année que l'année dernière auprès du public en général.

Le président impute cela à la présence palpable de l'association auprès des Québécois, particulièrement en région.

C'est le hasard qui a amené Vladimir Horik peindre la région de Charlevoix

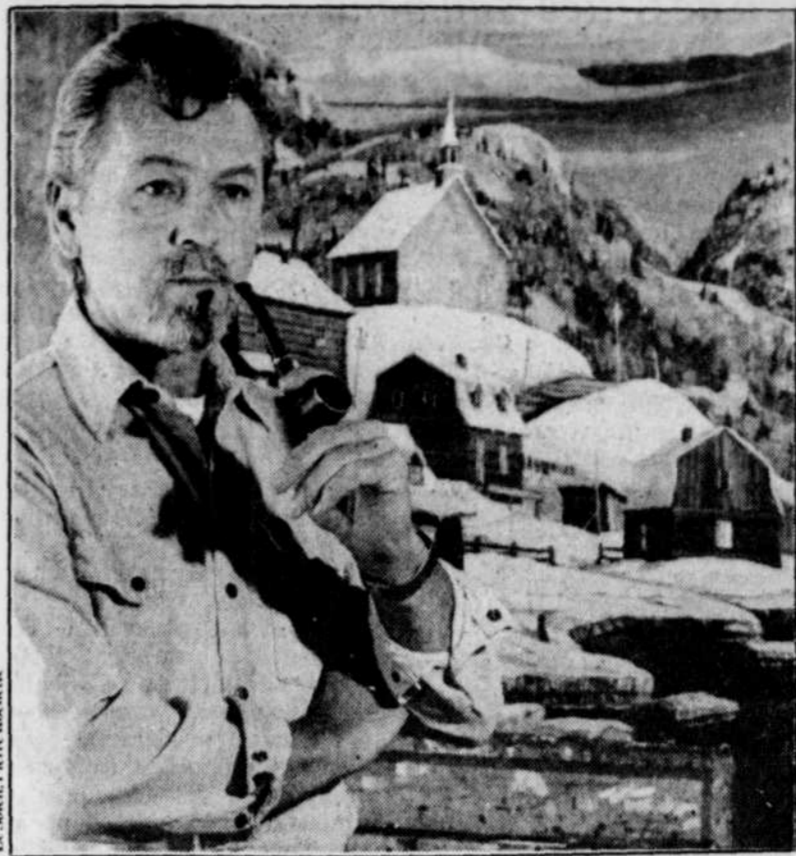
SAINT-HILARION — Rien ne prédisposait Vladimir Horik à devenir un des membres de la colonie artistique de Charlevoix. Ses premiers tableaux ont été réalisés sur des morceaux de bache de camions de l'armée canadienne et il a attendu pendant près de 10 ans avant de faire le grand saut, une expérience qui n'a toutefois pas été de tout repos.

par DENIS GAUTHIER
collaboration spéciale

« Mon premier, ce fut un beau coucher de soleil entre deux montagnes parfaitement symétriques. C'est banal mais c'est là que j'ai eu le coup de foudre », dit-il en nettoyant sa pipe.

Pour celui qui a fait de Saint-Hilarion sa terre d'adoption, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes aujourd'hui. Il vit en retrait sur sa ferme du cinquième rang, ses tableaux sont vendus à la grandeur du pays, il a son style et, à 51 ans, il est plein de santé.

« Ça prend 20 ans à un peintre pour trouver sa palette personnelle », explique-t-il en se disant chanceux d'avoir commencé sur le tard. « Je viendrai à pleine maturité un peu plus vieux que les autres ». Sa palette, ce sont des



Vladimir Horik a fait de Saint-Hilarion sa terre d'adoption.

couleurs contrastantes atténuées par une lumière d'extrémité de jour.

Né d'émigrés ukrainiens installés en Alberta, Vladimir Horik a toujours détesté la plaine. Pour s'en sortir, il a joint les Forces armées canadiennes. Son aventure

de neuf années l'a amené au bord de l'écoeurément. « C'est l'art de détruire. Soudainement, ça ne répondait plus à ma façon d'être ».

N'empêche que Vladimir Horik a fait ses premiers pas en peinture en rase campagne dans une forêt du Nouveau-Brunswick. Avant l'exercice, il avait acheté dans un dépanneur anonyme, un coffret de peinture: quelques pinceaux et quelques tubes de couleur. Vladimir avait toujours montré des talents pour le dessin. Il était d'ailleurs le dessinateur officiel de ses camarades lors des soirées de danse. « J'avais le goût d'essayer de faire quelque chose avec de la peinture », glisse-t-il. Il a alors constaté que sans technique il devenait très difficile de tirer ce qu'il ressentait de sa palette.

Beaux-arts

À peine sorti de l'armée, tombé amoureux du Québec pour son atmosphère francophone, mariée à

une Québécoise, Renée Tremblay, il s'inscrit à l'école des Beaux-Arts dont il sortira à 32 ans. Son beau-frère dirigeait Cossette et associés lui avait promis un emploi; mais le graphisme le frustré et il quitte après seulement un mois. Pendant quelques années, Vladimir Horik donne des cours de peinture, un métier qui lui plaît et dans lequel il connaît du succès. « Mais je voulais toujours savoir si j'étais un vrai peintre ».

Début des années 70, la famille Horik déménage ses pénates sur une ferme de Saint-Hilarion qui domine l'arrière-pays. « Je voulais m'installer à l'extérieur des circuits touristiques. Quand tu réponds sans cesse à la porte, tu ne peux pas te concentrer pour travailler », révèle-t-il.

L'artiste a connu Charlevoix par les Forces armées. Il était radiotélégraphiste basé à Valcartier lors de la crise des missiles de Cuba. Il a été affecté à Petite-Rivière dans une unité chargée de la surveillance du trafic maritime et durant leurs moments libres, les soldats faisaient le tour du comté en jeep. « Ce qui m'attire ici, ce sont les hautes montagnes mais aussi les couleurs qui émergent de façon différente à chacune des saisons », glisse-t-il.

Les premières années dans Charlevoix furent toutefois difficiles. Les Horik devaient emprunter à la caisse populaire et s'occuper activement de leur ferme pour joindre les deux bouts. « L'été je vendais, mais l'hiver c'était le calme plat ».

La carrière de l'artiste a pris une tangente intéressante il y a une quinzaine d'années lorsqu'il s'est adjoint les services d'un agent. Depuis, il expose dans un réseau de galeries à la grandeur du pays. Ses lieux de prédilection pour peindre sont Charlevoix et la région du Saguenay. L'homme se prépare à exposer l'automne prochain. Il prépare un nouveau livre sur ses oeuvres qui devrait paraître l'an prochain. « Le défi qui me hante, c'est que maintenant que j'ai trouvé mon style je me dois de faire de Horik », conclut-il.

En Bref

La date du décès de Mozart rectifiée 200 ans plus tard

LONDRES, (AFP) — L'hebdomadaire britannique « The Observer » a fait amende honorable dimanche pour avoir publié un compte-rendu inexact du décès de Mozart dans son édition du 25 décembre 1791. Ce jour-là, l'Observer avait annoncé, dans la rubrique nécrologique, la mort « le 15 décembre à Vienne de Wolfgang Mozart, le célèbre compositeur allemand ». En fait, rappelle le journal, Mozart est mort le 5 décembre et il était Autrichien. L'Observer présente ses excuses « pour la peine causée » à la famille du musicien. À sa décharge, il souligne que la veille, son rival, le Times, avait commis la même erreur. Fondé en 1791, l'Observer se flattait à l'époque d'imprimer des informations « parfaitement originales ».

Fausse saisi

STOCKHOLM (AP) — La police a saisi 4000 gravures fausement attribuées aux peintres surréalistes Joan Miro et Salvador Dali et a procédé à l'arrestation de quatre trafiquants, a annoncé l'agence suédoise TT. L'inspecteur principal Ragnar Bergam a déclaré à l'agence de presse suédoise que les gravures avaient été vendues pour 75 millions de couronnes (environ 15 millions \$).

Un deuxième «Victoire» pour Roch Voisine

Les supplémentaires se bousculent déjà...

MONTREAL — Pour la deuxième année consécutive, le chanteur québécois de souche acadienne Roch Voisine a fait craquer le milieu français de la musique populaire, alors qu'il recevait, samedi soir, le prix Victoire du meilleur microsillon francophone (hors-France) de l'année 90, pour son album « Double ».

par MARIO GILBERT
de la Presse canadienne

« La première fois, je me suis dit qu'il y avait peut-être un peu de chance », a expliqué Roch Voisine, hier, de sa chambre d'hôtel parisienne. « Mais la deuxième fois, je me dis qu'ils m'ont accepté, c'est impressionnant. » Avec près de 300 000 copies de « Double » vendues dans l'Hexagone, le contraire serait étonnant.

Les prix Victoire, équivalents des Félix au Québec, sont remis aux artistes français après un vote mené au sein même du milieu. Pour Roch Voisine, il s'agit donc — au-delà de l'immense succès populaire qu'il s'est acquis en Europe — d'une marque d'estime des collègues français, qui devaient choisir entre lui et un autre Québécois, Daniel Lavoie, le Belge Arno, le Sénégalais Mory Kanté et le groupe zouk antillais Kassav.

« Ce prix me donne de l'énergie pour renforcer mon travail ici », explique le compositeur d'« Hélène », qui séjourne depuis quelques mois aux palmarès de la plupart des pays européens, francophones ou pas. « Mon disque en anglais est numéro un au palmarès scandinave », raconte-t-il, semblant lui-même un peu étonné d'un tel succès.

Après avoir reçu son prix, samedi soir, des mains de l'animateur Yves Montand, Roch Voisine a interprété, comme le prévoit le déroulement du gala des Victoires, une chanson de son microsillon primé, « Berceuse pour un petit diable ».

Une tournée francophone

Ce prix Victoire — et toute la couverture médiatique qui vient avec — ne pouvait mieux tomber pour le chanteur québécois. Roch Voisine et son équipe préparent

actuellement un spectacle qui sera présenté dans près de 50 villes de France, de Suisse et de Belgique, à commencer par la prestigieuse salle française du Bercy.

Les supplémentaires se bousculent déjà à l'agenda, et Roch Voisine devrait sillonner la francophonie européenne jusqu'en mai. Au pire...

« Ce sont toutes des salles de 8000 à 10 000 places », précise-t-il fièrement, avec son accent québécois mêlé d'un soupçon d'anglais et de parisien.

Ce nouveau spectacle, le deuxième en deux ans, sera rehaussé dans certaines salles de la présence d'une formation de cordes d'une trentaine de musiciens. « Les répétitions sont déjà commencées et tout va bien », dit-il.

En même temps, il s'apprête à lancer là-bas son prochain vidéoclip avec la chanson « Darling », qui marche très fort en Europe.

Pendant ce temps, le disque anglais de Roch Voisine fait craquer de plus en plus de fans en Angleterre, en Autriche, en Italie, en Espagne, en Scandinavie et aux Pays-Bas. Une tournée en anglais dans ces pays devrait d'ailleurs suivre en automne, après que le beau chanteur pop soit revenu chez lui pour une série de spectacles au Québec, cet été.

Pour l'instant, il continue à accumuler les disques d'or en Belgique (50 000) et en Suisse (25 000), en attendant ceux des autres pays européens.

« Mes deux albums sont au Top-30 dans certains pays », dit-il sans fausse modestie, comme pour prévenir les sceptiques que Roch Voisine est là pour rester. Et pour réussir partout où on voudra bien de lui.

Parachute no 61

Dans son dernier numéro, la revue d'art contemporain Parachute aborde le travail des artistes Raymond Gervais, Gérard Collin-Thiébaud, Mark Lewis et Micah Lexier, et consacre des articles à l'art conceptuel et au design. Par ailleurs en provenance de Québec, l'exposition de Paul Lacroix à la Galerie du Musée du Québec, tenue l'été dernier, fait l'objet d'un long compte-rendu.

Publicité à Radio-Canada

MONTREAL (PC) — La télévision de Radio-Canada a mis un terme aux « ententes-cadres » avec les agences de publicité, grâce auxquelles celles-ci achetaient du temps d'antenne pour plusieurs clients afin d'obtenir des rabais. Le vice-président Guy Gougeon a affirmé que le sous-financement de la télévision francophone est dû à ce que « le temps commercial est vendu trop bon marché ».

Où aller à Québec

Faire parvenir vos communiqués à: Lise GIGUÈRE, journal LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier Est, Québec, G1K 7J6. Tél.: 647-3489.

Cinéma

La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rive-Sud.

Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

CANARDIÈRE (Galeries Canadière, 661-8575). L'école de ski s'envoie en l'air (1) Version française de Ski School. 19 h 15, 21 h 30. 14 ans. Prix d'entrée: 8 \$; 4 \$ moins de 14 ans et pour les 65 ans et plus.

CINÉPLEX CHAREST (coin du Pont et boul. Charest, 529-9745). Un fil à la maternelle (5) Version française de Kindergarten Cop. Dolby Stereo. 13 h, 15 h 30, 19 h, 21 h 30. 14 ans. Un thé au Sahara (3) Version française de The Sheltering Sky. 12 h 45, 15 h 45, 19 h, 21 h 40. 14 ans. Le bucher des vanités (4) Version française de The Bonfire of the Vanities. 13 h 15, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 40. G. Le prédateur # 2 (1) 13 h 25, 16 h 15, 19 h 30, 21 h 50. 18 ans. Parfaitement normal (4) 12 h 25, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 15, 21 h 35. G. Maman, j'ai raté l'avion (4) Version française de Home Alone. 12 h 40, 15 h, 17 h 10, 19 h 30, 21 h 40. G. Le château de ma mère (3) 12 h 30, 14 h 40, 16 h 45, 19 h 15, 21 h 35. G. Il danse avec les loups (3) Version française de Dances with Wolves. 12 h 20, 16 h, 20 h. 14 ans. Prix d'entrée: 8 \$; 4 \$ pour les 65 ans et plus et les moins de 14 ans. N.B.: Il est possible de se procurer ses billets à l'avance, la journée même de la représentation à laquelle vous désirez assister.

CLAP (2360, chemin Sainte-Foy, 650-CLAP). Wild at Heart (4) Version française 12 h 10, 16 h 55, 21 h 45. 18 ans. G. Le château de ma mère (1) 12 h 15, 14 h 30, 16 h 45, 19 h, 21 h 15. G. Le secret de la chambre claire (1) Version française de White Room. 13 h, 19 h 25, 21 h 40. Mon fantôme d'amour (4) 14 h 35, 19 h 20. G. Lignes interdites (4) Version française de Flatliners. 15 h, 18 ans. Les géants de la publicité (1) 17 h 20, 21 h 25. G. Prix d'entrée: 5 \$; 4 \$ moins de 14 ans et plus de 50 ans. 8 \$ pour les Super Primeurs qui sont identifiées par un *

GALERIES DE LA CAPITALE (5401, des Galeries, 628-2455). Salle 1: Un ange ou presque (5) Version française de Almost an Angel. 19 h, 21 h. G. Salle 2: Coeur de lion (6) Version française de Lion Heart. 19 h, 21 h, 15, 14 ans. Salle 3: Croc blanc (4) 19 h 20, 21 h 20. G. Salle 4: Fuir (1) Version française de Run. 19 h, 21 h. G. Salle 5: Vent de folie (1) 19 h 30, 21 h 30. G. Salle 6: Rocky V (5) Version française. 19 h 10, 21 h 25. G. Prix d'entrée: 8 \$; 4,25 \$ enfants et âge d'or.

LIDO (Lévis 837-0234). Salle 1: L'école de ski s'envoie en l'air (1) Version française de Ski School. 12 h, 19 h, 21 h. G. Salle 2: Trois

hommes et une jeune demoiselle (5) 13 h, 19 h. Le prédateur # 2 (6) 21 h, 18 ans. Salle 3: Un fil à la maternelle (5) Version française de Kindergarten Cop. 13 h, 19 h, 21 h 10, 14 ans. Salle 4: White Palace (5) Version française. 13 h, 19 h, 21 h 10, 14 ans. Prix d'entrée: 5,50 \$; 5 \$ pour adolescents jusqu'à 17 ans; 3 \$ pour les moins de 13 ans (sauf pour les films cotés 14 ans) et plus de 65 ans.

MIDI-MINUIT (252, rue Saint-Joseph Est, 522-2828). Jane Bound contre Octopussy (-) 12 h 15, 14 h 50, 17 h 30, 20 h 10. Confessions provocantes (-) 13 h 35, 16 h 10, 18 h 50, 21 h 30. 18 ans. Prix d'entrée: 7 \$.

PARIS (place d'Youville, 694-0891). Salle 1: L'école de ski s'envoie en l'air (1) Version française de Ski School. 19 h 45, 21 h 45. G. Salle 2: Awakenings (3) V.O.A. 19 h, 14 ans. Havana (4) Version française. 21 h 15. G. Salle 3: Ding et Dong, le film (6) 19 h 15, 21 h 15. G. Prix d'entrée: 8 \$; 4 \$, âge d'or moins de 14 ans pour chaque saie.

PLACE QUÉBEC (525-4524). Salle 1: Mon fantôme d'amour (4) t.v.f. de Ghost 18 h 10, 20 h 50. G. Salle 2: Cyrano de Bergerac (2) 18 h 05, 20 h 45. G. Les laissez-passer ne sont pas acceptés. Prix d'entrée: 8 \$; 4,25 \$ enfants et âge d'or.

SAINTE-FOY (Place Sainte-Foy, 656-0592). Salle 1: Godfather # 3 (3) 20 h, 14 ans. Salle 2: Not Without My Daughter (4) 18 h 55, 21 h 15. G. Salle 3: Hamlet (3) 18 h 25, 21 h. G. Prix d'entrée: 8 \$; 4,25 \$, enfants et âge d'or.

CINÉ-CLUB. Ce soir 20 h: Les dames du Bois de Boulogne. Théâtre de la cité universitaire, pavillon Palasis-Prince. Prix d'entrée: 6 \$; 5 \$ pour les étudiants de l'U.L.

VIDÉOTHÉÂTRES - Bibliothèque Charles-H Hélias, 1245, Chanoine-Morel, Sillery. Rens.: 687-5676. Ce soir, 15 h 30: Lucky Luke.

Spectacle

LES LUNDIS SHOW DE L'INTER FAC. Invité: le duo Randall Spear et Dominic Lalonde. Ce soir, 21 h. Pavillon Maurice-Pollack, université Laval. Entrée libre.

Bars - André Duval et Denis Taschereau. Ce soir et demain 22 h 15. Café-bar l'Empire, hôtel Clarendon, 57, rue Sainte-Anne. Entrée libre.

Julie Racine, chanteuse. Mer au sam 22 h. Bar « Après 5 ». Aussi, pendant le 5 à 7, Carole Lambert. Mar. au ven. Baron Rouge, 350, boul. Sainte-Anne.

Claude Olivier-Dubuc, pianiste-accompagniste. Pendant les 5 à 7 du lun. au ven. Château Bonne Entente, 3400, chemin Sainte-Foy.

Lancement

Lancement du vidéoclip « Le volley dans la peau » en présence de la chanteuse de jazz Karen Young. Ce soir 17 h. Disco-Bar le Palladium, 2327, boul. Versant nord, Sainte-Foy.

LES FILMS

invitent 300 personnes à l'avant-première de

le Parrain 3^e PARTIE

QUAND LA DESTINÉE EST PLUS FORTE QUE LE POUVOIR...

FRANCIS FORD COPPOLA

VERSION FRANÇAISE DE "THE GODFATHER PART III"

PARAMOUNT PICTURES PRÉSENTE

AL PACINO
DIANE KEATON TALIA SHIRE ANDY GARCIA
LE PARRAIN 3^e PARTIE: ELI WALLACH JOE MANTEGNA BRIDGET FONDA
GEORGE HAMILTON SOFIA COPPOLA CARMINE COPPOLA
BARRY MALKIN LISA FRUCHTMAN WALTER MURCH
DEAN TAVOLARIS GORDON WILLIS MILENA CANONERO
FRED ROOS GRAY FREDERICKSON CHARLES MULVEHILL
FRED FUCHS NICHOLAS GAGE MARIO PUZO FRANCIS FORD COPPOLA
FRANCIS FORD COPPOLA DES STUDIOS ZOETROPE UN FILM PARAMOUNT

LE JEUDI 14 FÉVRIER 1991 À 19h30
AUX GALERIES DE LA CAPITALE

Pour participer:

Du dimanche 3 février au mercredi 13 février, écoutez le FM-93 entre 6h et 20h et consultez les Annonces classées du quotidien LE SOLEIL pour découvrir le mot de passe.

De plus, sur place, deux personnes mériteront un souper double au restaurant AU PARMESAN. Valeur totale des prix 2 600 \$

Les règlements sont disponibles à FM-93. — En collaboration avec

Même avec de l'expérience à revendre

Pas facile d'être chômeur à 50 ans et plus

Eusèbe Fillion n'avait jamais cru qu'il se retrouverait au chômage. Alors qu'il s'imaginait être à son poste « jusqu'à la retraite », il doit maintenant faire face à une dure réalité : se vendre auprès d'employeurs potentiels, avec l'expérience de toute une vie, mais avec aussi ses 56 ans bien comptés. Pas facile !

par CLAUDETTE SAMSON
LE SOLEIL

Yolande Lafrance elle, 46 ans, travailleuse au foyer, a dû se trouver du travail sur le tard. Après avoir remplacé pendant un an une personne partie en congé de maternité, elle a eu quelques emplois saisonniers. Puis, le chômage et, finalement, le BS.

À cause d'une économie de plus en plus déficiente, ils ne sont plus rares ceux qui doivent partir à la recherche d'un nouvel emploi à un âge avancé, parfois après 20, 25, ou 30 ans passés au service d'un même employeur.

Une claqué

« Le dernier emploi que j'ai perdu, ça m'a vraiment donné une

claqué », raconte Yolande Lafrance.

Au moment de l'entrevue, elle attendait la réponse d'un employeur. « J'suis sur des épines. Écoute, c'est ta vie qu'tu joues... 46 ans, j'suis dans la rue. J'espère pas à me faire vivre par un homme. Faut que j'travaille. J'suis bonne pour au moins 20 ans ! »

Elle estime pour sa part que son âge peut être perçu comme un atout. Elle ne risque pas de partir en congé de maternité, n'a plus de jeunes enfants qui peuvent tomber malades. Mais bien des employeurs perçoivent cet âge comme déjà trop avancé pour commencer une nouvelle carrière.

Bon à tout faire

Eusèbe Fillion, lui, s'est dit : « Faut que j'travaille à tout prix. N'importe quoi. » Ce gérant de service dans un garage s'est donc mis en tête qu'il pouvait aussi bien poser des tapis que faire de la menuiserie et même — pourquoi pas ? — laver de la vaisselle. Jusqu'à ce que les conseillers en emploi l'incitent plutôt à bien « éplucher » son secteur avant de passer à autre chose.

Lui aussi, au moment de l'entrevue, attendait la réponse d'un employeur. Un homme de 58 ans qui a des problèmes de santé, et qui se cherche un remplaçant... Mais voilà. Lui en a 56. Pourtant, l'employeur s'est montré enchanté de son expérience. C'est un cercle vicieux : « À 18 ans, les employeurs disent que t'as pas d'expérience. Quand t'en as, t'es trop vieux ! »

L'entrevue s'est déroulée au début de janvier. Aucun n'a eu l'emploi escompté à ce moment mais — est-ce le coup de foudre de l'entrevue ? —, tous deux s'en sont depuis déniché un autre. Une nouvelle qui tombe bien, après des mois d'angoisse à se demander de quoi demain sera fait !



Eusèbe Fillion et Yolande Lafrance ont dû partir à la recherche d'un emploi à un âge où ils n'auraient pas cru que cela puisse leur arriver.

ville de SAINTE-FOY

AVIS - PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné que le 14 janvier 1991, le conseil a adopté :

— le règlement numéro 3129 modifiant le règlement V-316, dans le but d'ajouter, dans la zone RAA-6, de nouvelles dispositions concernant la superficie minimale des lots et de maintenir le droit de reconstruire un bâtiment à certaines conditions. (District # 5 Saint-Yves).

— le règlement numéro 3135 modifiant les articles 1.5.3 et 3.8.5.18 du règlement de zonage 1401 dans le but : 1) d'agrandir la zone commerciale CB-3 à même une partie de la zone résidentielle RC-8; 2) de créer de nouvelles dispositions particulières à la zone commerciale CB-3 concernant la marge de recul attenante au chemin Sainte-Foy, la hauteur du bâtiment et le stationnement. (District #3 Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle)

Ces règlements ont été approuvés lors de la période d'enregistrement tenue le 31 janvier 1991.

Toute personne peut en prendre connaissance au bureau du greffier de la Ville, division des Archives.

Lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Fait à Sainte-Foy, le 1er février 1991.

Le greffier de la ville
RENÉ DAMPHOUSSE

VILLE DE SILLERY

APPEL D'OFFRES Assurances de dommages

LA VILLE DE SILLERY demande des soumissions en vue de l'acquisition d'un portefeuille d'assurances de dommages.

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurances, agents et compagnies d'assurances dûment autorisés à transiger au Québec.

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier des charges disponible à compter de 10h00, le mardi 5 février 1991, au bureau de Les Actuaire & conseillers Optimum inc., 250, avenue Grande Allée Ouest, bureau 102, Québec (Québec) G1R2H4.

Un paiement de 50 \$ à l'ordre de la Ville de Sillery est requis pour l'obtention d'un exemplaire du cahier des charges et n'est pas remboursable.

Un chèque visé ou un mandat d'argent au montant de 1 000 \$ payable à l'ordre de la Ville de Sillery doit accompagner chacune des soumissions. Ce montant sera remboursé à chaque soumissionnaire dont la proposition n'aura pas été retenue. Quant au soumissionnaire dont la proposition aura été retenue, il aura droit audit remboursement lorsque les polices d'assurance auront été reçues conformément à sa soumission.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 14h00, le jeudi 7 mars 1991, au bureau du Trésorier de la Ville, 1445, avenue Maguire, Sillery (Québec) G1T1Z2. Elles seront ouvertes publiquement le même jour à compter de 14h15 dans la salle du Conseil, à la même adresse.

La Ville de Sillery ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui seront présentées et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Donné à Sillery, le 31 janvier 1991

Raynald Chabot, trésorier

VILLE DE VAL-BÉLAIR

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Est par les présentes, donné, par la sousignée, greffier de la susdite Ville, QUE le Conseil de la Ville de Val-Bélair a adopté, lors de sa séance spéciale du 28 janvier 1991, les règlements suivants :

RÈGLEMENT VB-385-91 :

"Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de zonage VB-334-88 et amendements" ayant pour but :

- d'agrandir la zone CC-1 à même les zones CB-5, CE-1, CE-2, CB-8 et à même une partie des zones RAA-8, RD-1 et RD-3;
- de créer la zone CC-2 à même la zone RAA-10 et à même une partie des zones RC-4 et RAA-9;
- d'autoriser les usages du "Groupe Habitation VI" dans les zones CC;
- d'agrandir la zone RAA-16 à même une partie de la zone RX-7;
- de créer la zone CB-13 à même une partie des zones RX-7 et RAA-17
- d'augmenter dans les zones "CB" la superficie maximale de plancher applicable au groupe "administration/service I" à 1 000 m² par bâtiment et d'augmenter les rapports plancher/terrain applicables aux bâtiments à un maximum de 150%;
- d'augmenter dans les zones "CC" la superficie maximale de plancher applicable au groupe "administration/service II" à 6 000 m² par bâtiment et d'augmenter les rapports plancher/terrain applicables aux bâtiments à un maximum de 200%.

RÈGLEMENT VB-386-91 :

"Règlement modifiant certaines dispositions du règlement de lotissement VB-335-88 et amendements" concernant l'ajout de l'usage "Habitation VI" à même la zone commerciale "CC" avec les normes de superficie de lots et en retirant toutes les dispositions relatives aux zones commerciales "CB".

QUE les présents règlements sont présentement déposés au bureau du greffier, 1105, avenue de l'Église Nord, Val-Bélair, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

QUE les présents règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Val-Bélair, ce 4 février 1991

Suzanne P. Mathieu, o.m.a.
Greffier

LES ANNONCES CLASSÉES LE SOLEIL 647-3311 ça sonne !

APPEL D'OFFRES EXPOSITION UNIVERSELLE DE SÉVILLE 1992 AVIS

Veillez prendre note qu'il faut procéder à l'ajout d'une condition supplémentaire aux conditions d'admissibilité déjà décrites à l'appel d'offres paru le samedi 26 janvier 1991 dans ce quotidien.

"Si le fournisseur compte plus de cent (100) employés, il devra être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé.

Cette obligation s'impose aussi pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés."

Veillez également prendre note qu'une deuxième séance d'information se tiendra à Québec, le mardi 5 février à 14 h, au ministère des Affaires internationales, 1225, place George-V, salle 0.22.

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires
internationales

Québec

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES pour 14 h heure de Montréal

CMO 11002.A le mardi 19 février 1991	CTC 13002.F le mardi 19 février 1991	CMF 03008.A le mardi 5 mars 1991
Centrale Beauharnois Comité de Beauharnois	FOURNITURE DE DOUZE (12) GROUPES ÉLECTROGÈNES 320 KW SUR REMORQUES	Centre administratif Shawinigan-Sud Comité de Saint-Maurice
FOURNITURE ET INSTALLATION DE TROIS (3) SYSTÈMES DE VENTILATION	Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec	AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF
Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec	Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec
Garantie de soumission : Non requise	Garantie de soumission : 100 000 \$	Garantie de soumission : 200 000 \$
Prix du document : 25 \$ (T.P.S. incluse)	Prix du document : 25 \$ (T.P.S. incluse)	Prix du document : 25 \$ (T.P.S. incluse)

Les conditions de chacun des appels d'offres sont précisées dans un document qui peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h à l'endroit suivant :

HYDRO-QUÉBEC
GROUPE ÉQUIPEMENT
Direction Approvisionnement et Services
Service Achats et Contrats
855, rue Sainte-Catherine Est - 3e étage
Montréal (Québec)
H2L 4P5

Pour renseignements : (514) 289-5903

Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance, de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télex et/ou de télécopieur lors de sa demande de document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service
Achats et Contrats
Antonio Pinho, ing.

Des préjugés à abattre

Le phénomène est relativement nouveau, mais il se généralise rapidement. Pendant que des milliers de jeunes sont bloqués à l'entrée du marché du travail, des centaines de travailleurs âgés sont en quête d'un nouveau boulot, victimes eux aussi de la mauvaise conjoncture.

par CLAUDETTE SAMSON
LE SOLEIL

« Le marché de l'emploi est en période de transformation. La place pour les travailleurs âgés va devenir plus importante, mais il faut provoquer les choses. »

Daniel Pelletier, directeur de GIT Conseil, et Françoise Sirois, responsable au même endroit de la formation auprès des 45 ans et plus, sont d'avis qu'un travail de sensibilisation doit être fait auprès des employeurs, généralement réticents à embaucher ces travailleurs parce qu'ils les connaissent mal.

D'un autre côté, ces personnes qui ont perdu leur emploi après 15, 20 ans passés au même endroit, manquent terriblement de confiance en elles quand vient le temps de se chercher un nouveau travail. « Après tout ce temps, tu ne sais plus ce que tu vaux. » Et il y en a davantage qui se sous-estiment que le contraire.

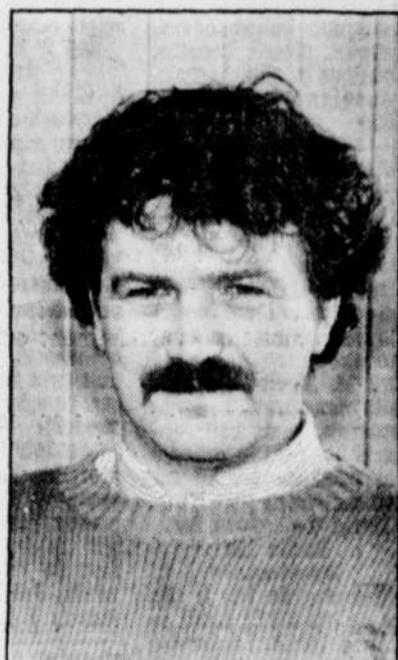
Une chose caractérise pourtant ces travailleurs : la stabilité. Ils se cherchent un emploi avec l'intention de le garder. Pour cela, et quoiqu'en pensent les employeurs, ils sont prêts à faire des compromis, sur le plan du salaire entre autres, soutient M. Pelletier.

Ils vont peut-être chercher plus longtemps que les jeunes avant de trouver, mais ont aussi de fortes chances de rester en place plus longtemps. « Leur âge fait en sorte qu'ils ont une bonne idée de ce qu'ils veulent faire », explique Mme Sirois.

Quelques statistiques

Au cours du trimestre se terminant en novembre 1990, la grande région urbaine de Québec comptait 3400 chômeurs de 45 ans et plus, selon Jean-Paul Boudreau, économiste pour Emploi et immigration Canada.

Ce nombre représente un taux de chômage de 4,3 % chez les travailleurs de cette catégorie d'âge et 13,7 % de l'ensemble des chô-



Daniel Pelletier, directeur de GIT Conseil.

meurs. Par comparaison, les 25 ans et moins représentent 33,5 % des chômeurs, toujours pour la région de Québec.

À l'échelle provinciale, cependant, les données sont plus mauvaises pour les travailleurs âgés. Ils représentent 8,7 % des travailleurs de cet âge et 21,5 % de tous les chômeurs, soit 77 000 sur 358 000.

Le soutien d'un groupe

Le travail qu'accomplit GIT Conseil auprès des travailleurs de 45 ans et plus en est un de soutien dans une démarche de recherche intensive d'emploi.

Pendant une période de trois semaines, des groupes d'une douzaine de personnes travaillent ensemble à devenir plus compétitives pour affronter la « jungle » de l'emploi. Préparation de curriculum vitae, simulations d'entrevues, appels des employeurs sont quelques-uns des moyens mis de l'avant pour y arriver. Et surtout, on amène les gens à mieux se connaître, à établir leur valeur.

GIT Conseil part du principe que 80 % des emplois disponibles ne sont pas annoncés. L'encouragement du groupe joue aussi un rôle déterminant dans la persévérance des chercheurs d'emplois. De voir qu'on n'est pas seul à vivre une situation critique permet de la relativiser.

Un des aspects importants de cette démarche, explique Françoise Sirois, c'est qu'elle maintient les chômeurs actifs dans leur recherche d'emploi. Des recherches démontrent en effet que les chômeurs laissés à eux-mêmes vivent généralement les étapes suivantes : espoir, anxiété, détresse, découragement et enfin, résignation et apathie. « Peu à peu, les gens réduisent leur niveau de vie. Ils coupent partout où ils peuvent, et en viennent à se dire qu'ils peuvent bien vivre avec le peu qu'offre l'assurance-chômage et ensuite le BS. C'est cela qu'il faut briser. »

Les services offerts par Git Conseil sont gratuits, les coûts étant défrayés par Emploi et immigration Canada.



Françoise Sirois, responsable de la formation des 45 ans et plus chez GIT Conseil.

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

remerciements / memoriam / services anniversaires / faveurs

705 AVIS DE DÉCÈS

AUDESSE (Bernadette Mercier)



AUDESSE (Bernadette Mercier)
Au foyer de Ste-Hélène, le 2 février 1991, à l'âge de 81 ans et 3 mois, est décédée Madame Bernadette Mercier, épouse de feu Laurin Audeasse. Elle demeurait à Ste-Hélène. La famille recevra les condoléances à la Salle paroissiale de Ste-Hélène, lundi de 15h à 17h et de 19h à 22h, mardi de 10h à 15h20. Le service religieux sera célébré le mardi 5 février 1991 à 15h30 à Ste-Hélène de la paroisse de Ste-Genevieve. La direction des funérailles a été confiée à la maison Gonzague Valois & Fils 116, Ste-Genevieve St-Isidore.

Elle laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Fernand Audeasse, M. et Mme André Tardif (Fernande), M. et Mme Bernard Audeasse; ses petits-enfants: Mario (Sylvie Dallaire), Réjean (Julie Levesque), Alain (Francine Valduc), Bruno (Marie Bolduc), Patrice (Catherine Frenette), David (Nathalie Martel), Gino (Karine); son arrière-petit-fils Alexandre ainsi que quelques belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Pour renseignements: 839-8823.

BABIN (Rosa) — Au Centre hospitalier Baie-des-Chaleurs de Maria, le 1er février 1991, à l'âge de 88 ans, est décédée Madame Rosa Babin, épouse en premières noces de feu M. Oscar Henri et en secondes noces de feu M. Xavier Lepage. Elle demeurait à Bonaventure, comté Bonaventure. La famille recevra les condoléances au salon funéraire Henri Thibodeau inc. Route 132 Bonaventure dimanche de 14h à 16h et de 19h à 21h, lundi de 13h à 15h. Le service religieux sera célébré le lundi 4 février 1991 à 14h30 en l'église de Bonaventure et de la paroisse de l'endroit. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Marguerite (René Leblanc), Alonzo (Yvette Boutilier), Fortunat (Pierrette Veza), Adeline (Ernest Verret), Emilien (Huguette Bessette), Emilienne (Denis Arsenault), Louise (Reni Audet), Thérèse (Florent Samson), Claudette (Raymond Danis), Pierrette (Jean-Luc Ancill), sa sœur Blanche (Mme Edgar Bourdages), les familles Lepage et Bourdages, les petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que de nombreux amis. Pour renseignements: 1 392-4958.

BEAUDÉ (Marianne Pérusse) — A Boucherville, le 2 février 1991, à l'âge de 90 ans et 6 mois, est décédée Madame Marianne Pérusse, née Marianne Beaudet, épouse de feu Lucien Beaudet. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Fernand (feu Emile Leboeuf), Michel (Cécile Rattelle), Jean-Charles (Raymond Paquin), Louis-Paul (Bibianne Rabi), Denise (Yolande Charbonneau), Louise (Ernest Drouin), Thérèse (Maurice Charbonneau), Eugène (Florence Laurion), Lucie (Jacques-André Giroux), Marcelle (feu George Cowell), ainsi que 33 petits-enfants et plusieurs arrière-petits-enfants. Exposée le lundi 4 février de 14h à 17h et de 19h à 22h à la résidence funéraire.

BEAUREGARD (Marianne Pérusse) — A Boucherville, le 2 février 1991, à l'âge de 90 ans et 6 mois, est décédée Madame Marianne Pérusse, née Marianne Beaudet, épouse de feu Lucien Beaudet. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Fernand (feu Emile Leboeuf), Michel (Cécile Rattelle), Jean-Charles (Raymond Paquin), Louis-Paul (Bibianne Rabi), Denise (Yolande Charbonneau), Louise (Ernest Drouin), Thérèse (Maurice Charbonneau), Eugène (Florence Laurion), Lucie (Jacques-André Giroux), Marcelle (feu George Cowell), ainsi que 33 petits-enfants et plusieurs arrière-petits-enfants. Exposée le lundi 4 février de 14h à 17h et de 19h à 22h à la résidence funéraire.

E Tétrault & Fils Ltée
Membre R.F.A.Q.
27, rue De la Perrière
Voisin de l'église Ste-Famille
Boucherville

réexposée le mardi 5 février à 12h à la Salle paroissiale de Leclercville. Les funérailles auront lieu le mardi 5 février 1991 à 15h en l'église Ste-Emmelie de Lotbinière et de la paroisse de Ste-Emmelie de Lotbinière au même endroit. Pour renseignements: (514) 449-2525.

BEAUMONT (Jeanne-D'Arc Germain) — Dans l'avis de décès de Mme Jeanne-D'Arc Germain Beaumont, paru le 3 février 1991, on aurait dû lire: Le service religieux sera célébré le lundi 4 février 1991 à 10h en l'église du St-Esprit (280, 8e rue, Limoilou) où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie.

BELANGER (Sr Thérèse) — A la Maison mère des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, le 3 février 1991, à l'âge de 70 ans, est décédée Sœur Thérèse Bélanger (S. Marie-Joseph), fille de feu Alfred Bélanger et de feu Dame Joséphine Fournier. Elle sera exposée à la Maison mère des Sœurs de Saint-Joseph le lundi 4 février 1991 de 14h à 17h et de 19h à 22h. Les funérailles auront lieu le mardi 5 février 1991 à 10h30 à l'Oratoire Saint-Joseph, 560 ch. Ste-Foy, Québec. L'inhumation se fera au cimetière de la Communauté sous la direction de la maison.

Lépine-Cloutier Ltée
Elle laisse dans le deuil, outre sa famille religieuse, sa sœur Madeleine, Sœur de Saint-Joseph, son frère Hervé et sa belle-sœur France Lavoie ainsi que ses neveux et nièces. Pour renseignements: 529-3371.

BOUTIN (Louis-René) — A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 2 février 1991, à l'âge de 69 ans et 9 mois, est décédé Monsieur Louis-René Boutin, époux de Dame Germaine Breton. Il demeurait à Armagh. Les funérailles auront lieu le lundi 4 février 1991 à 14h. Départ du salon funéraire Roy & Rouleau Inc. Armagh à 13h45 pour l'église d'Armagh et de la paroisse paroissiale. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants: Mario, Yvon (Line Roy), Annie (son ami Louis-Robert Lemieux); ses petits-enfants: Sara et Charles; ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs ainsi que plusieurs neveux et nièces. Le salon sera ouvert dimanche de 14h à 17h et de 19h à 22h, lundi, jour des funérailles, à compter de 12h. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Pour renseignements: 1 466-2073.

BRETIN (Rita Bélanger) — Au Centre Hospitalier Chauveau, le 1er février 1991, à l'âge de 74 ans, est décédée Madame Rita Bélanger, épouse de M. Roland Bretin. Elle demeurait à Lac St-Augustin. La famille recevra les condoléances à la Coopérative Funéraire du Plateau 950 des Erables Québec le lundi 4 février de 12h à 13h40. Le service religieux sera célébré le lundi 4 février à 14h, en l'église Notre-Dame de Foy. Elle laisse dans le deuil, outre son époux, son frère: Roméo Bélanger, ses belles-sœurs et son beau-frère: Jeanne Bretin Robitaille, Sabine Bretin Burham (Tom Burham); sa nièce: Helen Burham (Rheza Bella); ses neveux: Yvon Robitaille (Lise Dagnault) et Pierre-Guy Robitaille (Nicole Briaud). Pour renseignements: 529-0035.

CLOUTIER (Marie-Anna Paré)
A l'Hôpital Ste-Anne de Beauré, le 2 février 1991, à l'âge de 83 ans et 9 mois, est décédée Madame Marie-Anna Paré, épouse de feu M. Emile Cloutier. Elle demeurait à Ste-Anne-de-Beauré. Un service religieux sera chanté, en présence du corps, le mardi 5 février 1991 à 14h en l'église Ste-Anne-de-Beauré. L'inhumation se fera au cimetière paroissial sous la direction de l'Association Coopérative Assistance Funéraire 10090, ave Royale Ste-Anne de Beauré

DELISLE (Mario) — A Saint-Alban, comté de Portneuf, le 2 février 1991, à l'âge de 22 ans, est décédé accidentellement Monsieur Mario Delisle, fils de M. Roger Delisle et de feu Dame Dorothée Martin. Il demeurait à St-Ubalde. Le service religieux sera célébré le mardi 5 février 1991 à 11h en l'église de St-Ubalde et de la paroisse paroissiale. La famille recevra les condoléances à la cérémonie une heure avant la direction du funéraire Raymond Paré Ltée St-Ubalde. Il laisse dans le deuil son père Roger Delisle (sa conjointe Marie-Paule Sauvageau), sa sœur Linda plusieurs oncles, tantes, cousins et cousines. Pour renseignements: 277-2025.

DION (Adrien) — Au Foyer St-Antoine, le 2 février 1991, à l'âge de 74 ans et 6 mois, est décédé Monsieur Adrien Dion, fils de feu Edouard Dion et de feu Dame Belzémire Cauchon. Il demeurait au Foyer St-Antoine. Il ne sera pas exposé. Un service aura lieu, en présence du corps, le mardi 5 février 1991, à 14h en l'église St-Michel de Sillery et de la paroisse de St-Charles. La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. La direction des funérailles a été confiée à la maison Sylvio Marceau inc. 224, ouest St-Vallier Québec. Elle laisse dans le deuil sa sœur Mme Marie-Louise Dorian Picard ainsi que plusieurs neveux et nièces. Pour renseignements: 522-5212.

COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DU PLATEAU 950 DES ERABLES Québec
mardi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mercredi à compter de 10h. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants et son grand-père: Colette Marguerite, s.c.s.l., Gisèle, Monique (Gérald Lemay), Lise; ses petits-enfants: Martin et Marianne Lemay; beaux-frères et belles-sœurs: Rita Lemire (Philippe Leduc), Antoine Lemire (Olivette Perron), plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'hôpital du St-Sacrement. Pour renseignements: 529-0035.

DUBRULÉ (Raymond) — A l'hôpital Jeffrey Hale, le 2 février 1991, à l'âge de 80 ans, est décédé Monsieur Raymond Dubrulé, époux de Dame Laurette Filion. Il demeurait à Québec. Le service religieux sera célébré le mardi 5 février 1991 à 14h en l'église de St-Rédempteur et de la paroisse paroissiale. La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, son fils et sa belle-fille: Pierre (Danielle Dompierre); ses petits-fils: Charles-Etienne, Alexandre et François; sa sœur: Madeleine (Victor Dion); ses belles-sœurs: Mme Rita F. Amann, Mme Lucienne F. Bastien ainsi que ses neveux, nièces et amis. Pour renseignements: 529-3371.

DUMAS (Fernand) — A l'hôpital du St-Sacrement, le 3 février 1991, à l'âge de 74 ans, est décédé Monsieur Fernand Dumas, époux de Dame Doris Blainey. Il demeurait à Ste-Marie de Beauce. La famille recevra les condoléances, en présence des cendres, au funéraire Edgar Mercier & Fils Inc. 240 du Collège Ste-Marie Beauce mardi à compter 13h. Le service religieux sera célébré le mardi 5 février 1991 à 15h30 en l'église de Ste-Marie et de la paroisse de St-Anselme. Il laisse dans le deuil son épouse Doris Blainey, ses enfants: Lorette, Aline, Pierrette (Jean-Marc Potvin), Danielle; sa petite-fille Pascale, ses sœurs: Rev. Sœur Rosalie, Hélène (Stan Ross), plusieurs beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Pour renseignements: 1 387-2000.

FOISY (Thérèse Proulx)
A la Maison Michel Sarrazin, le 1er février 1991, à l'âge de 86 ans, est décédée Madame Thérèse Foisy, épouse de feu J. Laurent Foisy. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté le mardi 5 février 1991 à 10h en l'église St-Sacrement. L'inhumation se fera au cimetière St-Michel de Sillery sous la direction de la Coopérative Funéraire du Plateau 963 des Erables Québec. La famille recevra les condoléances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil sa sœur Mme Germaine Foisy, ses nièces et neveu: Jacqueline Babin, Rachel Foisy, Yvon Gagnon; ses petits-enfants et les familles Foisy et Proulx. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par un don à la Maison Michel Sarrazin, C.P. 392, 2101 ch. St-Louis, Sillery, G1T 2R5. Pour renseignements: 529-0035.

DROUIN (Émile)
A l'hôpital du St-Sacrement, le 2 février 1991, est décédé Monsieur Émile Drouin, époux de Dame Madeleine Lemire. Le service religieux sera célébré le mercredi 6 février 1991 à 11h en l'église de Trés-Saint-Sacrement, 1330, ch. Ste-Foy, Québec, et de la paroisse de St-Charles. La famille recevra les condoléances à la

coopérative funéraire du Plateau 963 des Erables Québec. Pour faire paraître un avis dans cette page, veuillez communiquer avec le Service des Annonces Classées, en composant le numéro 647-3311.

GILBERT (Maurice)
A l'hôpital Laval, le 1er février 1991, à l'âge de 75 ans, est décédé Monsieur Maurice Gilbert, époux de Dame Jeannette Moisan. Il demeurait à Charlesbourg. La famille recevra les condoléances au funéraire Lépine-Cloutier Ltée 6450, Henri-Bourassa Charlesbourg lundi de 14h à 17h et de 19h à 22h, mardi de 8h à 9h45. Le service religieux sera célébré le mardi 5 février 1991 à 10h en l'église Notre-Dame-de-l'Espérance et de la paroisse de Belmont. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Louise, Denise (André Roussel), Hélène (Jean-Charles Godbout), Jacques (Claire Boucher), Marie; ses petits-enfants: Daniel, Geneviève, Isabelle, Marie-Claude, Alain et Marc-Antoine ainsi que ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces et amis. Pour renseignements: 529-3371.

GUILBAULT (Roland)
A l'hôpital Laval, le 2 février 1991, à l'âge de 61 ans et 9 mois, est décédé Monsieur Roland Guilbault, époux de Dame Gisèle Lecours. Il demeurait à Val-Beauré. Selon ses volontés, il a été confié au Parc-Commémoratif La Souvenance 301 Rang Ste-Anne Quartier Laurentien Sainte-Foy. Le service religieux sera célébré, en présence des cendres, le mardi 5 février 1991 à 14h en l'église Ste-Anne de Val St-Michel où la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, sa fille et son grand-père: Lise (Jean-Jacques Bilo-De), Benoit, Louise (Pierre Cloutier), Hélène, Hector (Monique Goulet), Christiane (Fernand Levesque); ses petits-enfants: Pierre, Marc (Paula Maltais), Denis, Anne, Marie-Andrée, Annie (Frederick White), Vincent, Caroline, Sylvie, Nathalie et Andréane; ses beaux-frères et belles-sœurs: Albert Delage (Pauline Picher), Alice Delage (Jos Marineau), Jean-Marie Delage (Jacqueline Morissette), Gabrielle Delage, Claire Delage, Marc Delage (Lorraine Doyon), plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'Hôpital du St-Sacrement, section Diabète et Cardiologie, 1050, Ch. Ste-Foy, Québec, G1S 4L8. Pour renseignements: 529-0035.

HARVEY (Florida Gagné)
— Au Manoir Boucherville, le 2 février 1991, à l'âge de 84 ans, est décédée Dame veuve Willie Harvey, née Florida Gagné, mère de Martha (Raymond Mc Gilli Cuddy) et feu Philippe Boily (Beatrice Langlois), grand-mère de Mark (Louise Plouffe), Ian (Margot Bolduc), arrière-grand-mère de Garry. Egalement grand-mère de Yves (Annonciata) et Louise (André Belleau). Elle laisse 4 autres arrière-petits-enfants ainsi que son frère M. Edmond Gagné et plusieurs neveux et nièces. La famille recevra les condoléances au salon funéraire Maurice Demers Inc. 981, rue Principale St-Amable le mardi 5 février de 14h à 17h et de 19h à 22h. Les funérailles auront lieu le mercredi 6 février 1991 à 10h en l'église paroissiale de St-Amable et de la paroisse de St-Charles de Québec. Pour renseignements: (514) 467-4780.

JALBERT (Lucien)
A l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, le 2 février 1991, à l'âge de 80 ans, est décédé Monsieur Lucien Jalbert, époux de Dame Bernadette Roberge. Il demeurait au 1864, Chanoine-Boulet, Plessisville. Les funérailles auront lieu le mardi 5 février 1991 à 14h. Départ des salons François M. Rousseau & Fils Inc. 1936, Ave St-Louis Plessisville à 13h40 pour l'église Notre-Dame-de-Fatima et de la paroisse de Ste-Anastasia de Lyster. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Roland (Claude De Billy), André (Marcelle Auger), Thérèse (Michel Painchaud), Benoit (Yolande Germain), Henri, Rose-Hélène (Marcel Turmel), Angèle; huit petits-enfants et plusieurs frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces. Pour renseignements: (819) 362-7380.

JOBIN (Paul-Eugène)
A Québec, le 31 janvier 1991, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Paul-Eugène Jobin, c.m., époux de feu dame Amélie Delage. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances à la Coopérative Funéraire du Plateau 950 des Erables Québec le dimanche 3 février de 14h à 16h et de 19h à 22h, lundi 4 février de 9h30 à 10h30. Le service religieux sera célébré le lundi 4 février à 11h en l'église des Saints-Martyrs Canadiens et de la paroisse de St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Yves (Andrée Dufour), Gilles (Arlette Ouellet), Benoit, Louise (Pierre Cloutier), Hélène, Hector (Monique Goulet), Christiane (Fernand Levesque); ses petits-enfants: Pierre, Marc (Paula Maltais), Denis, Anne, Marie-Andrée, Annie (Frederick White), Vincent, Caroline, Sylvie, Nathalie et Andréane; ses beaux-frères et belles-sœurs: Albert Delage (Pauline Picher), Alice Delage (Jos Marineau), Jean-Marie Delage (Jacqueline Morissette), Gabrielle Delage, Claire Delage, Marc Delage (Lorraine Doyon), plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'Hôpital du St-Sacrement, section Diabète et Cardiologie, 1050, Ch. Ste-Foy, Québec, G1S 4L8. Pour renseignements: 529-0035.

LE MAY (Gérard)
A Québec, le 31 janvier 1991, à l'âge de 80 ans, est décédé M. Paul-Eugène Jobin, c.m., époux de feu dame Amélie Delage. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condoléances à la Coopérative Funéraire du Plateau 950 des Erables Québec le dimanche 3 février de 14h à 16h et de 19h à 22h, lundi 4 février de 9h30 à 10h30. Le service religieux sera célébré le lundi 4 février à 11h en l'église des Saints-Martyrs Canadiens et de la paroisse de St-Charles. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Yves (Andrée Dufour), Gilles (Arlette Ouellet), Benoit, Louise (Pierre Cloutier), Hélène, Hector (Monique Goulet), Christiane (Fernand Levesque); ses petits-enfants: Pierre, Marc (Paula Maltais), Denis, Anne, Marie-Andrée, Annie (Frederick White), Vincent, Caroline, Sylvie, Nathalie et Andréane; ses beaux-frères et belles-sœurs: Albert Delage (Pauline Picher), Alice Delage (Jos Marineau), Jean-Marie Delage (Jacqueline Morissette), Gabrielle Delage, Claire Delage, Marc Delage (Lorraine Doyon), plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Compenser l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'Hôpital du St-Sacrement, section Diabète et Cardiologie, 1050, Ch. Ste-Foy, Québec, G1S 4L8. Pour renseignements: 529-0035.



GERARD LE MAY
est né à Québec en 1908. Après ses études classiques à Bathurst, N.B., et au Séminaire de Québec, il fit ses études universitaires à la Faculté de Droit de l'Université Laval. Admis au Barreau en 1933, il devint stagiaire au bureau des Chemins de fer nationaux, de Toronto et suivit des cours de transport à l'université de cette ville. Il pratiqua le Droit de 1935 à 1949 à Québec, à l'Étude légale Moraud, Allevy, Grenier et Le May. Il enseigna à l'École supérieure de Commerce pendant plusieurs années ainsi qu'à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval. Nommé président de la Régie des Transports en 1949, il fut promu en 1955, Juge à la Cour de Magistrat (devenu depuis Cour provinciale puis Cour du Québec). Professeur agrégé de l'Université Laval, il enseigna la Procédure civile à la Faculté de Droit de 1956 à 1968 inclusivement.

Auteur de plusieurs articles sur la Procédure civile et les Cahiers de la Revue Légale et les Cahiers de Droit de Laval, il a été un collaborateur au premier Traité de Procédure civile de Me Philippe Ferland, c.r. Nommé membre du Tribunal de Sécurité routière, en 1961, il fut élevé au rang de président de ce tribunal de 1967 à 1973. Membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul depuis ses années d'études à Québec, il est toujours membre du Conseil central de Québec, en 1966, il fut élu président du Conseil national canadien en 1969. Docteur en Droit (LL.D.), membre de l'Ordre de St-Jean-de-Jérusalem (S.B.) et membre de l'Ordre du Canada, il prit sa retraite le 1er janvier 1977. Le service sera chanté le mercredi 6 février 1991 à 14h en l'église des Saints-Martyrs-canadiens, rue Père-Marquette, et la famille recevra les condoléances une heure avant la cérémonie. Le corps sera inhumé à Saint-Jean, Ile d'Orléans. Que vos offrandes se traduisent par un don au Conseil national de la Société St-Vincent-de-Paul, 2010, St Mathias, Tellier, Québec, G1J 1G6 ou à la Fondation du Centre hospitalier Courchesne, 383, ch. Ste-Foy, Québec G1S 2J1. Pour renseignements: 529-0035.

LINECOLN (Nathalie) — A Brooksville, Floride, le 30 janvier 1991, à l'âge de 90 ans, est décédée Madame Nathalie Linecoln. Américaine d'origine, elle avait adopté le Québec comme deuxième pays. En 1950, elle fonda à Austin, dans les Cantons de l'Est, à proximité du Monastère de St-Benoît-du-Lac, un centre d'études où se sont tenues, pendant plusieurs années, des conférences et rencontres sur des questions théologiques et philosophiques. Elle avait pris sa retraite en 1972 et partageait son temps entre la Floride et le Québec. Elle laisse dans le deuil la famille Bouscaron de Cincinnati, ainsi qu'à Québec les familles de Konnick, ainsi que de nombreux amis. Une messe commémorative sera célébrée à l'abbaye de St-Benoît-du-Lac, le 13 avril 1991. Pour renseignements: 653-5946.

RUELL (Pauline) — A Québec, le 2 février 1991, à l'âge de 70 ans, est décédée Madame Pauline Ruell, fille de feu Louis-Philippe Ruell et de feu Alice Laurencelle. Elle demeurait autrefois à Lauzon. Le service religieux sera célébré, en présence des cendres, le mercredi 6 février 1991 à 11h en l'église Ste-Bernadette et de la paroisse de Mont-Marie sous la direction de la Maison Gilbert & Turgeon Ltée 6566 Rue St-Laurent Lévis. La famille recevra les condoléances à l'église mercredi à compter de 10h30. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Louis-Robert (Rachel Couillard), Rita Bernier (feu J. Edouard Ruell), Edgar (Cécile Garneau), Irène (feu Charles-Eugène Turgeon), Thérèse (Jacques Dumont), Jean-Paul (Noëlla Cassidy), Jacques (Agnès Leclerc), Louise (Gérald

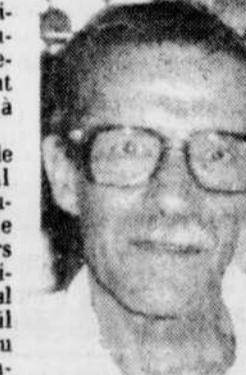
DÉCÈS
Communiquez avec votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès. Le Soleil fait parvenir à la famille une reproduction souvenir d'un avis de décès. Le tarif est de 1,28 \$ la ligne (minimum 15 \$) et 25 \$ pour une photo.

DÉCÈS
Communiquez avec votre directeur de funérailles qui nous fera parvenir vos avis de décès. Le Soleil fait parvenir à la famille une reproduction souvenir d'un avis de décès. Le tarif est de 1,28 \$ la ligne (minimum 15 \$) et 25 \$ pour une photo.



POULIOT (Joseph)
A Québec, le 1er février 1991, est décédé Monsieur Joseph Pouliot, époux de Dame Irène Genest. Il demeurait à Québec. Selon ses volontés, il a été confié au crématorium du cimetière St-Charles sous la direction de la Coopérative Funéraire de l'Anse 280, Sième Rue Québec. Un service sera chanté le mardi 5 février 1991 à 14h en l'église St-Paul-Apôtre où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, son fils Claude (cardiologue) et son épouse Lorraine Bouchard; ses petits-fils: Philippe, Simon et Vincent; sa sœur Mme Lucienne Cantin; ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Régie Genest Racette, M. et Mme Albert Genest (Simonne Bernard), M. et Mme Hector St-Laurent (Rachel Genest), M. et Mme Georges Genest (Thérèse Jean), M. et Mme Gaston Genest (Corinne Pelletier), ainsi que plusieurs neveux et nièces. Veuillez compenser l'envoi de fleurs par un don à la Fondation de l'hôpital Jeffrey Hale, A/S Direction générale, 1250, ch. Ste-Foy, Québec, G1S 2M6. Pour renseignements: 525-6044.

RICHARD (J. Gérard)
Au Centre hospitalier de l'Université Laval, le 2 février 1991, à l'âge de 74 ans, est décédé Monsieur J. Gérard Richard, époux de feu Dame Marie-Thérèse Delisle. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé et il n'y aura pas de service funéraire. Il a été confié au Parc-Commémoratif La Souvenance 301 Rang Ste-Anne Quartier Laurentien Sainte-Foy où un dernier hommage lui a été rendu le dimanche 3 février 1991 à 15h. Il laisse dans le deuil ses enfants: Michel (Raymond Auger), Serge (Nathalie Rioux), Diane (Jean-Guy Orth), Denis (Sylvie Therrien), Pierre (Luc Despins); ses petits-enfants: Sébastien, Pierre-Olivier, Guillaume, Étienne et Jean-Denis; son frère Alphonse (Marguerite Côté); ses sœurs: Alice (Pierre Gagnon), Marie-Anne; ses beaux-frères et belles-sœurs: Arthur Delisle, Marie-Anne Delisle (Fernand Mercure), Rita Delisle, Annette Delisle, Julienne Delisle (Bernard Gagné), Lucille Delisle Jobin, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et amis. Pour renseignements: 871-2372.



RUEL (Pauline) — A Québec, le 2 février 1991, à l'âge de 70 ans, est décédée Madame Pauline Ruell, fille de feu Louis-Philippe Ruell et de feu Alice Laurencelle. Elle demeurait autrefois à Lauzon. Le service religieux sera célébré, en présence des cendres, le mercredi 6 février 1991 à 11h en l'église Ste-Bernadette et de la paroisse de Mont-Marie sous la direction de la Maison Gilbert & Turgeon Ltée 6566 Rue St-Laurent Lévis. La famille recevra les condoléances à l'église mercredi à compter de 10h30. Elle laisse dans le deuil ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Louis-Robert (Rachel Couillard), Rita Bernier (feu J. Edouard Ruell), Edgar (Cécile Garneau), Irène (feu Charles-Eugène Turgeon), Thérèse (Jacques Dumont), Jean-Paul (Noëlla Cassidy), Jacques (Agnès Leclerc), Louise (Gérald

VACHON (Albina) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 2 février 1991, est décédée Madame Albina Vachon. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté le mardi 5 février 1991, à 14h en l'église St-Eugène de la paroisse de la Coopérative Funéraire du Plateau 963 des Erables Québec. Elle laisse dans le deuil ses sœurs: Mlle Léonie Vachon, Mlle Bernadette Vachon, Mme Léo Thiébaud (Simonne), Mme Marie-Ange Vachon Deschênes, Montréal; ses belles-sœurs: Mme Yvette Vachon, Mme Georgette Vachon, Mme Lucille Vachon; son beau-frère M. Léo Thiébaud ainsi que ses neveux et nièces. Pour renseignements: 529-0035.

795 MONUMENTS
GRANIT J.D. INC.
110 ST VALLIER O. QUÉBEC
(près du cimetière). 527-8048

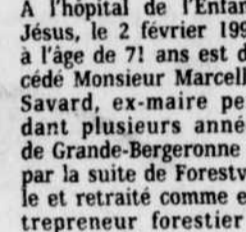
THÉRIAULT & FILS
710, 1ère Avenue, Québec
524-1581

Hallé ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Pour renseignements: 837-4757.

SAMSON (Germaine) — Au Centre hospitalier St-Sacrement, le 3 février 1991, à l'âge de 95 ans, est décédée Mademoiselle Germaine Samson. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle a été confiée au crématorium du cimetière St-Charles. Un service sera chanté, en présence des cendres, le mardi 5 février 1991 à 14h en l'église St-Dominique où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil sa sœur Marcelle (Mimi) Samson, Véronique, son beau-frère Paul Véronique, ses belles-sœurs: Mme Georgette Amyot Samson, Mme Louise Blais Samson, Mme Marie Aude Samson, Mme Thérèse Déry Samson, et de nombreux neveux et nièces. La direction des funérailles a été confiée à la

Coopérative Funéraire du Plateau 963 des Erables Québec
Pour renseignements: 529-0035.

SAVARD (Marcellin)
A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 2 février 1991, à l'âge de 71 ans est décédé Monsieur Marcellin Savard, ex-maire pendant plusieurs années de Grande-Béroulles et par la suite de Forestville et retraité comme entrepreneur forestier à Forestville, époux de Dame Alice Lapointe. Il demeurait à Beauré. Le service religieux sera célébré le samedi 3 février 1991 à 14h30 en l'église Ste-Georgette de Beauré où la famille recevra les condoléances une demi-heure avant la cérémonie. La famille recevra aussi les condoléances au funéraire du



Parc-Commémoratif La Souvenance 301 Rang Ste-Anne Quartier Laurentien Sainte-Foy
le samedi 9 février de 16h à 18h. Il laisse dans le deuil, outre son épouse, ses enfants, gendres et belles-filles: Alcide (Cécile Rioux), Jean-Luc (Thérèse Fortin), Alma (Bertrand Busque), Chantal (feu Donald Lavoie), Serge (Vivienne), André (Gaétane Bouchard), Louis (Claude Lessard) ainsi que ses 18 petits-enfants et son arrière-petit-fils: ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Gaston (Cécile Imbeault), Noëlle, Etienne (Normand Murray), Christian (Laurianne Landry), Marc Lapointe, Mme Jeannette Lapointe St-Hilaire, Mme Marie Lapointe Poitras, ainsi que plusieurs neveux, nièces, cousins, cousines et de nombreux amis. Que toute offrande de fleurs se traduise par un don à la Fondation du Québec des maladies du cœur, 1005, ch. Ste-Foy, Québec (Québec) G1S 4N4. Tél: 682-6387. Pour renseignements: 871-2372.

VACHON (Albina) — A l'Hôtel-Dieu de Québec, le 2 février 1991, est décédée Mademoiselle Albina Vachon. Elle demeurait à Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service sera chanté le mardi 5 février 1991, à 14h en l'église St-Eugène de la paroisse de la Coopérative Funéraire du Plateau 963 des Erables Québec. Elle laisse dans le deuil ses sœurs: Mlle Léonie Vachon, Mlle Bernadette Vachon, Mme Léo Thiébaud (Simonne), Mme Marie-Ange Vachon Deschênes, Montréal; ses belles-sœurs: Mme Yvette Vachon, Mme Georgette Vachon, Mme Lucille Vachon; son beau-frère M. Léo Thiébaud ainsi que ses neveux et nièces. Pour renseignements: 529-0035.